



Projet de Territoire

2021/2026

Projet de territoire : Définition, démarche, finalités et méthodologie

Projet de Territoire ...une définition

« Le projet de territoire est à la fois une démarche et un document qui donnent à voir l'intercommunalité au service de son territoire. A usage interne et externe, le projet de territoire, parce qu'il est facultatif, libre de forme et de contenu est un acte proprement politique, une manière pour chaque intercommunalité de se construire et d'assumer à un moment donné ses dynamiques et ses ambitions. » **Sébastien Martin Président de l'Adcf**

Le projet de territoire de la CCHSAM est placé dans une double cohérence

- ➔ Volonté politique de formaliser ses orientations, ses objectifs et ses actions
- ➔ Volonté de concertation et de co-construction avec les partenaires et les forces vives locales œuvrant sur le territoire : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et Convention territoriale Globale (CTG)

Les principes encadrant la démarche tiennent compte du relevé d'expression de la conférence des maires du 03 février 2021

- ➔ **Implication des élus** dans la définition du cadre de mise en œuvre du projet de territoire et dans les différentes phases de réalisation de la démarche
- ➔ **Associer les acteurs locaux** aux différentes phases du projet de territoire (Conseil de développement / institutions) et les habitants (via la représentation des communes)
- ➔ **Un projet impliquant les partenaires** dans la définition des intérêts communs et l'engagement de moyens pour soutenir les actions existantes et développer de nouvelles perspectives (finalisation dans les conventions CRTE et CTG)

Les finalités du Projet de territoire ont été définies par le bureau de la CCHSAM le 10 février 2021 :

- Se **Projeter** et **S'engager** sur un programme pluriannuel défini, évolutif et évalué
- **S'adapter** aux évolutions de la population, à l'environnement pour les générations futures
- **Transformer** pour être un territoire attractif pour les habitants et les entreprises
- **Innover et construire** des solutions face aux constats : quel territoire pour quelle population ? (population vieillissante, départ des jeunes, peu de cadres supérieurs habitant le territoire...)
- **Valoriser** les potentiels du territoire et profiter du contexte de « retour vers le rural et télétravail »
- **Communiquer** pour faire connaître le territoire
- **Impliquer les habitants**, meilleurs ambassadeurs des atouts du territoires

Les différentes phases de la démarche

1- Analyse des dynamiques du territoire par un diagnostic partagé

- Actualisation des données statistiques à l'échelle intercommunale
- Recueil des données de contextes
- Etat des lieux de l'existant

2- Une stratégie d'intervention déterminée par les enjeux et axes prioritaires

- Définition des enjeux et axes prioritaires en interne CCHSAM
- Une concertation avec nos partenaires pour une action renforcée

3- Des objectifs précis et concrets pour un programme d'actions pluriannuelles

- Des objectifs définis en interne et partagés avec nos partenaires
- Un Plan d'actions qui pose les engagements financiers de chaque partie impliquée pour
 - ✓ les actions existantes contribuant aux objectifs
 - ✓ les projets en cours à finaliser
 - ✓ les projets à inscrire dans le programme pluriannuel
 - ✓ les réflexions à engager sur un plus long terme

4- Des critères d'évaluation définis dès la conception du Projet de territoire

Une évaluation annuelle permettant les réajustements

5- Une contractualisation partenariale

Avec l'Etat et la Région : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Avec la Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe : Contrat territorial global (CTG)

Diagnostic partagé – P 5

Enjeux, axes structurants et Objectifs - P 49

Proposition Plan d'actions – P 51

Contractualisation partenariale CRTE et CTG - P 58

Calendrier de réalisation du Projet de Territoire – P 64

Diagnostic Partagé - Table des matières

1. Carte d'identité du territoire	5
1.1. Géographie des acteurs locaux	5
1.1.1. La structure du territoire	5
1.1.2. Retour historique sur la construction de la communauté de communes	6
1.1.3. Les institutions du territoire	6
1.1.4. Les partenaires locaux	6
1.2. Recensement des contractualisations existantes et démarches stratégiques engagées	9
2. Etat des lieux du territoire	10
2.1. Enjeux relatifs aux citoyens et leur habitat	10
2.1.1. Enjeux socio-économiques	10
2.1.2. Habitat	23
2.2. Enjeux de services et équipements publics	26
2.2.1. Mobilité	26
2.2.2. Equipements, services publics et secteur marchand	29
2.3. Enjeux environnementaux	40
2.3.1. Les activités agricoles	40
2.3.2. L'artificialisation des sols	41
2.3.3. Espaces naturels ou d'intérêt écologique protégés	42
2.3.4. La consommation énergétique du territoire	43
2.3.5. L'enjeu de l'eau et assainissement	44
2.3.6. Traitement des déchets	47
3. Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire	48

1. Carte d'identité du territoire

1.1. Géographie des acteurs locaux

1.1.1. La structure du territoire

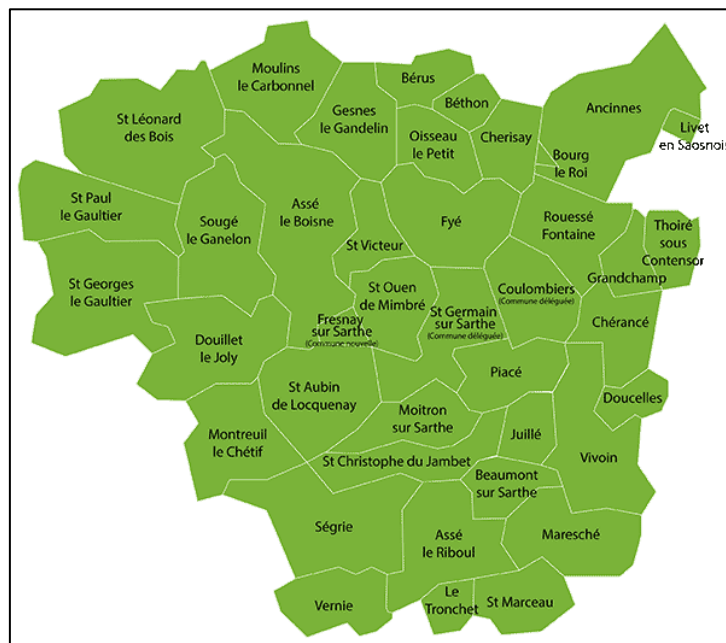
Situation géographique de la CCHSAM par rapport au département de la Sarthe



Source : m.lemans.sarthe.cci.fr

La communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) est située au nord-ouest du département de la Sarthe.

Communes composant la CCHSAM



Source : cchautesarthealpesmancelles.fr

La CCHSAM est composée de 38 communes. Les pôles structurants sont Fresnay-sur-Sarthe, siège de la communauté de communes, et Beaumont-sur-Sarthe.

Liste des communes			
Ancinnes	Douillet le Joly	Montreuil-le-Chétif	Saint-Ouen-de-Mimbré
Assé-le-Boisne	Fresnay-sur-Sarthe	Moulins-le-Carbonnel	Saint-Paul-le-Gaultier
Assé-le-Riboul	Fyé	Oisseau-le-Petit	Saint-Victeur
Beaumont-sur-Sarthe	Gesnes-le-Gandelin	Piacé	Ségrie
Bérus	Grandchamp	Rouessé-Fontaine	Sougé-le-Ganelon
Béthon	Juillé	Saint-Aubin-de-Locquenay	Thoiré-sous-Contensor
Bourg-le-Roi	Le Tronchet	Saint-Christophe-du-Jambet	Vernie
Chérancé	Livet-en-Saosnois	Saint-Georges-le-Gaultier	Vivion
Chérisay	Maresché	Saint-Leonard-des-Bois	
Doucelles	Moitron-sur-Sarthe	Saint-Marceau	

1.1.2. Retour historique sur la construction de la communauté de communes

La communauté de communes est créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des anciennes communautés de communes du Pays Belmontais, des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand. Depuis sa création, la CC est présidée par Philippe Martin également maire de la commune de Bourg-le-Roi.

1.1.3. Les institutions du territoire

Le conseil communautaire se compose de 56 conseillers(titulaires et suppléants).

Le territoire est membre du Syndicat du bassin de la Sarthe (SBS) qui regroupe les intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe. Son but est de gérer de manière équilibrée la ressource limitée qu'est l'eau. Pour cela, le SBS est responsable du portage de trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

La CCHSAM est membre de la commission locale de l'eau (CLE) Sarthe Amont.

L'EPCI faisait également partie du Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe, dissous le 30 juin 2021.

Un groupe de travail a été créé pour définir le nouveau syndicat GEMAPI.

1.1.4. Les partenaires locaux

La communauté de communes collabore avec de nombreux partenaires locaux dans une convergence d'objectifs.

- Les services de l'Etat
- Collectivités territoriales
 - Le Conseil Régional Pays de la Loire
 - Le conseil Départemental de la Sarthe
 - Les communes qui la composent
- Chambres consulaires
 - Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe
 - Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) Le Mans Sarthe
- Autres acteurs institutionnels
 - Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Sarthe
 - Mutualité sociale agricole Mayenne, Orne, Sarthe
 - Pôle Emploi Sarthe Mayenne
- Partenaires opérationnels :
 - Société d'aménagement et de Construction (SECOS) : accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets de construction, équipement et aménagement
 - Mission Locale Sarthe Nord (est une association)
 - Centres sociaux Escale, Haute Sarthe et Georges Rouault
- Acteurs axés sur le développement économique
 - Club d'entreprises de la Haute Sarthe : réseau permettant aux entreprises de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques, de s'entraider et de s'informer.
 - Initiatives Sarthe : Accompagne la création d'activités et d'emplois par le soutien aux porteurs de projets
 - Réseau Entreprendre : vise la création d'emplois et à l'émergence de PME
 - Solutions & co Pays de la Loire : agence de développement économique des Pays de la Loire, actions concentrées autour de la contribution à l'épanouissement des entreprises régionales, le développement de l'attractivité économique de la région, et l'implantation de nouvelles entreprises
 - Au sein de France Services : Pour un accompagnement des salariés
 - Transition pro Pays de la Loire : permet aux salariés d'accéder à de nouvelles compétences et faciliter des reconversions pour réussir leur transition professionnelle ou projet de création d'entreprises
 - Argos : spécialisé dans le domaine d'insertion professionnelle, la formation continue pour adulte et le conseil auprès des employés d'entreprise et demandeurs d'emploi.
 - Inalta formation : Centre de formation proposant des formations locales
 - Essaimage : association d'insertion des personnes éloignées de l'emploi
 - CEFIGA (Expertise comptable)
- Acteurs du secteur social
 - **Organismes accueillis au sein de France Services** : EPSM (Etablissement public de santé mentale), CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance), UDAF (Union départementale des associations Familiales de la Sarthe), SAMPS (Services d'Actions Médico Psycho Sociales), SPIP 72 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles), France Victimes, Défenseur des droits, ANAH-SOLIHA(en projet).
- Réseaux associatifs
 - Office de Tourisme Alpes Mancelles

- **16 associations sportives identifiées et reconnues d'intérêt communautaire.**
Judo Ancinnes, Tennis de table asséen, Cycliste Belmontais, Sportive Basket, Judo club Belmontais, Tennis club Belmontais, Ales Mancelles Athlétisme, Basket Club Fresnois, Union Sportive des Alpes Mancelles Football, Judo Club Fresnois, Union Fresnoise Tennis, AS Fye Football, La Foullée Gesnoise, Football Club FC Gesnes, Club Pongiste de Maresché EP 138, Sarthe Gasseau VTT,
- **17 associations culturelles identifiées et reconnues d'intérêt communautaire :**
Tourisme et culture, Culture et archéologie, Les amies des orgues d'Anciennes, Festival en Pays de Haute Sarthe, Animation et Patrimoine, Amis du Manoir de Couesmes, Des Lyres de Haute Sarthe, Fresnay arts et Festivités, Associations des Bercons, Piacé le Radieux, Bezard- Le Corbusier, La « Bise-moi-vite », Ecole de peinture des Alpes Mancelles pour les jeunes, Ecole de peinture Adultes des Alpes Mancelles pour les adultes, Théâtre du Haut Maine, Les amis de Saint Léonard, Les amis de l'orgue de Fresnay sur Sarthe, Mimulus- Ecole de cirque.
- **Les centres sociaux du territoire :** Centre social Escale basé à Fresnay sur Sarthe, Centre social Georges Rouault basé à Beaumont sur Sarthe et Centre social de la Haute Sarthe basé à Oisseau le Petit.

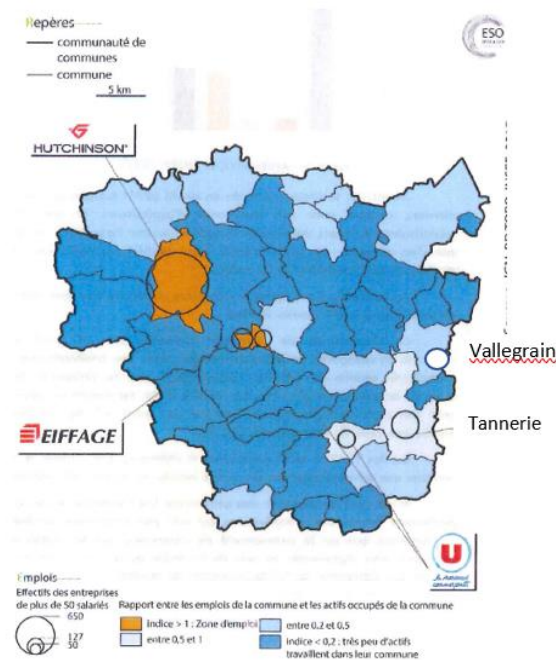
- Les acteurs économiques

Le territoire compte un certain nombre d'entreprises majeures, créatrices d'emplois dans différents secteurs :

- Hutchinson : entreprise spécialisée en produits et semi-produits en caoutchouc, emploie 550 personnes sur son site de Sougé-le-Ganelon
- Tanneries des cuirs d'Indochine et Madagascar (TCIM) : entreprise spécialisée dans les peaux, fournisseuse des principales maisons du secteur du luxe, en particulier Hermès. Emploie 150 personnes sur son site de Vivoin
- Eiffage Construction : Compte 140 personnes à plein temps sur le site de Fresnay-sur-Sarthe
- Abattoir de Chérancé « Vallegrain »
- Hôpital local à Beaumont sur Sarthe
- EHPAD à Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe

La communauté de communes gère six zones d'activités regroupant près d'une cinquantaine d'entreprises et bénéficie d'un tissu d'artisans et de commerçants important.

Situation géographique des plus grosses entreprises génératrices d'emploi sur le territoire



Source : SCOT – INSEE 2017 et actualisation CCHSAM

1.2. Recensement des contractualisations existantes et démarches stratégiques engagées

On recense les contractualisations suivantes :

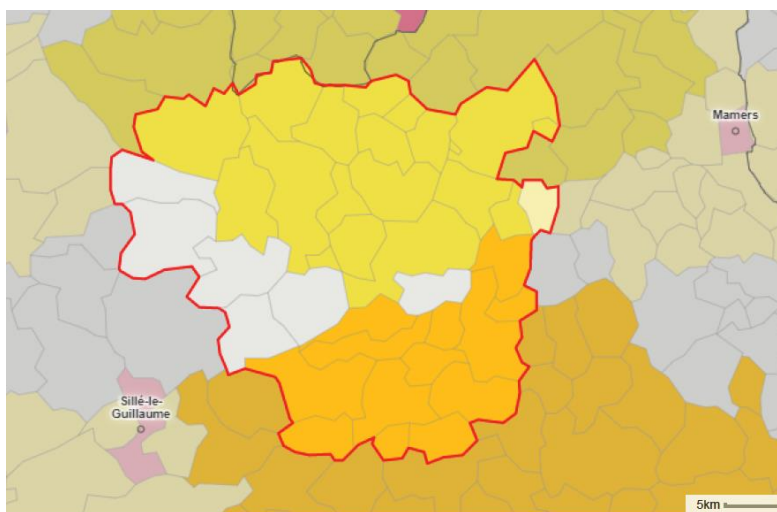
- Dispositifs d'Etat
 - Au titre de la CCHSAM
 - Contrat de Ruralité 2016-2020
 - Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
 - Au titre des communes
 - Petites Villes de Demain (Fresnay-sur-Sarthe)
- Dispositifs régionaux :
 - Au titre de la CCHSAM
 - Pays de la Loire Relance
 - Contrat Territoires Région 2017/2020
 - Convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise
- Dispositifs départementaux au titre de la CCHSAM : Fonds de relance
- Dispositifs institutionnels au titre de la CCHSAM : Contrat Enfance jeunesse 2017/2020 Caf et Msa
- Dispositifs sectoriels au titre de la CCHSAM :
 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) intégrant le PCAET à mettre en œuvre
 - SAGE Sarthe porté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)
- Labels locaux :
 - Au titre de la CCHSAM
 - Site des Alpes Mancelles classé, Natura 2000, situé sur le Parc Normandie Maine
 - Marque Les Alpes Mancelles

- Maison France Services
 - Au titre des communes
 - Commune touristique (Fresnay sur Sarthe)
 - Petites Cités de Caractère (Fresnay-sur-Sarthe, Saint Léonard des Bois)
 - Station Verte (Fresnay-sur-Sarthe)
 - Village Internet (Fresnay-sur-Sarthe)
 - Contrat Territoire Innovant (CTI contractualise le partage financier entre Sarthe Numérique, les Communautés de communes et le Département.)

Etat des lieux du territoire

1.3. Enjeux relatifs aux citoyens et leur habitat

La CCHSAM est située entre deux pôles d'attraction urbains qui influencent ses dynamiques territoriales Alençon au Nord et Le Mans au sud).



- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 Habitats ou plus
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 Habitats ou plus
- Commune hors influence des pôles
- Communes qui envoient 15% de leur actifs travailler vers Alençon au nord et Le Mans au Sud

Observatoire des territoires, INSEE 2020

1.3.1. Enjeux socio-économiques

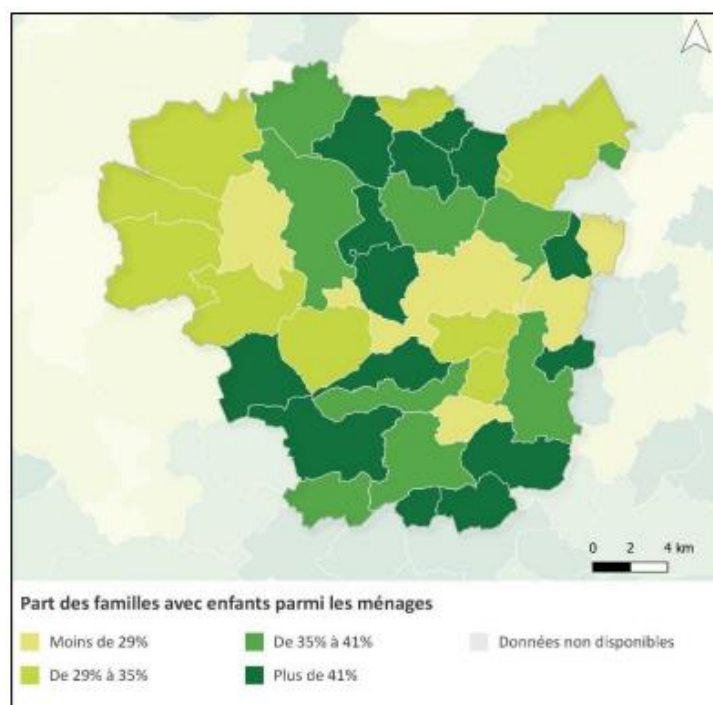
1.3.1.1. Une population stable mais avec des profils de population et des dynamiques démographiques différents d'une commune à l'autre

La population globale de la CCHSAM de **23 378 habitants** en 2021. Cette population est relativement stable si l'on compare avec la population de 2017 égale à 23 075 habitants. La CCHSAM représente 0.6% de la population régionale dans son ensemble.

Concernant le solde naturel, le taux de mortalité est stable sur cette période, en revanche le nombre de naissance est en baisse de 23% en 10 ans. En 2009 on enregistre 304 naissances lorsqu'en 2019 seulement 230 naissances sont à compter. La diminution du nombre de naissances est un phénomène commun à tous les départements de la région Pays de la Loire. A

titre de comparaison entre 2010 et 2015 le département de la Sarthe a vu son nombre de naissances baisser de 10.4% lorsque la Vendée enregistre elle 11.6% et la Mayenne 15.7%. Seule la Loire-Atlantique fait figure d'exception avec une baisse de 4.7%.

Part des familles avec enfants parmi les ménages



Source : ITHEA - INSEE 2017

Les ménages avec enfants constituent toujours une part importante des foyers présents sur le territoire. Ils représentent, en 2019, 36% des ménages et se polarisent sur les zones d'attraction proches d'Alençon et Le Mans. Les polarités – Maresché, Fresnay-sur-Sarthe et dans une moindre mesure Beaumont-sur-Sarthe – concentrent les familles avec enfants de manière nette, de même plus globalement, que les autres communes les mieux desservies par la route. L'accueil de ces familles est néanmoins en léger recul, de l'ordre de -4% pour Fresnay-sur-Sarthe et Fyé, jusqu'à -26% pour Beaumont-sur-Sarthe. Les caractéristiques de l'évolution et la répartition de la population par tranche d'âge confirment le caractère rural et non périurbain du territoire.

Couples avec enfants	2007	2017	Pourcentage d'évolution
CCHSAM	2925	2824	-3 %
Fresnay sur Sarthe	282	272	-4 %
Beaumont sur Sarthe	196	145	-26 %
Fyé	142	137	-4 %
Maresché	120	125	+4 %
Sarthe	68758	63714	-7 %

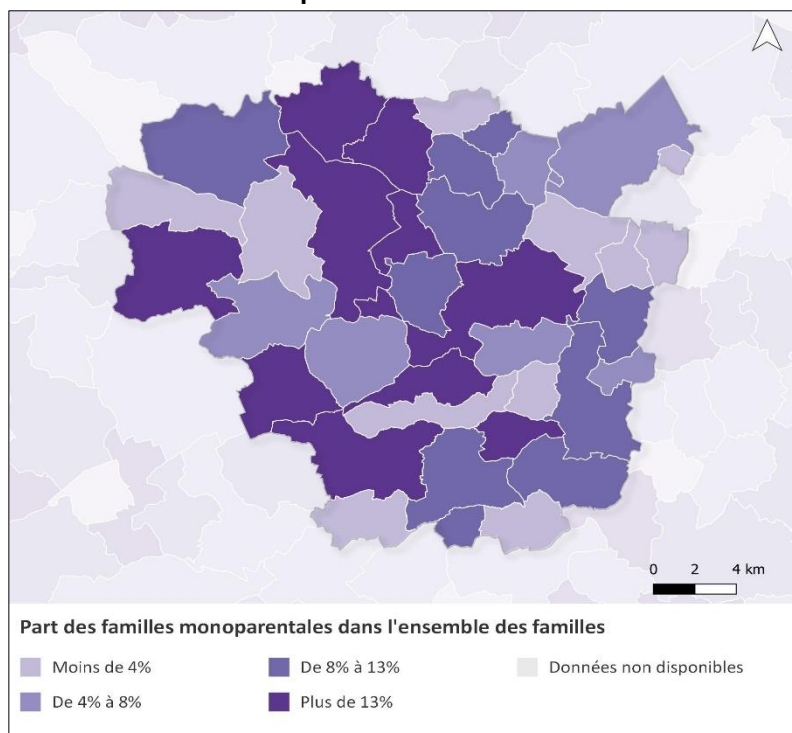
Ménage :

- = Personne seule
- = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
- = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

Source : ITHEA - INSEE 2017

Sur l'ensemble des familles avec enfants de la CCHSAM en 2017, 21 % sont monoparentales. Augmentation entre 2007 où l'on dénombre 515 familles monoparentales et 2017 où l'on en compte 776. Une part importante des familles monoparentales se situent sur les deux communes principales de Fresnay sur Sarthe (128 en 2017) et Beaumont sur Sarthe (105 en 2017). Ces deux communes concentrent 30% des familles monoparentales du territoire (*Source ITHEA -INSEE 2017*). Ces familles présentent des indicateurs de fragilité économiques plus marqués (83% des familles monoparentales sont allocataires fragiles ou à bas revenu- Source Caf 2019).

Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles

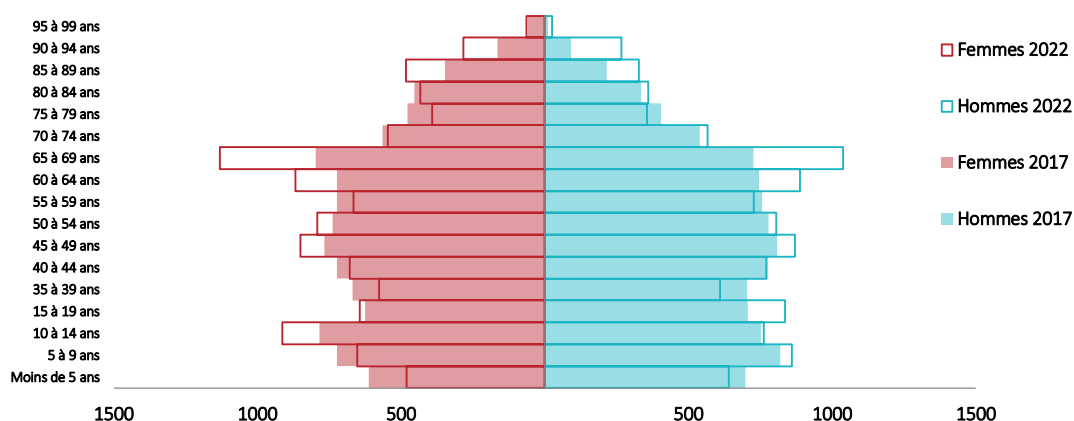


Source : ITHEA - INSEE 2017

1.3.1.2. Une perte de dynamique démographique commune à tout le territoire

Si la répartition des familles est assez polarisée, le vieillissement de la population est une caractéristique démographique commune à tout le territoire.

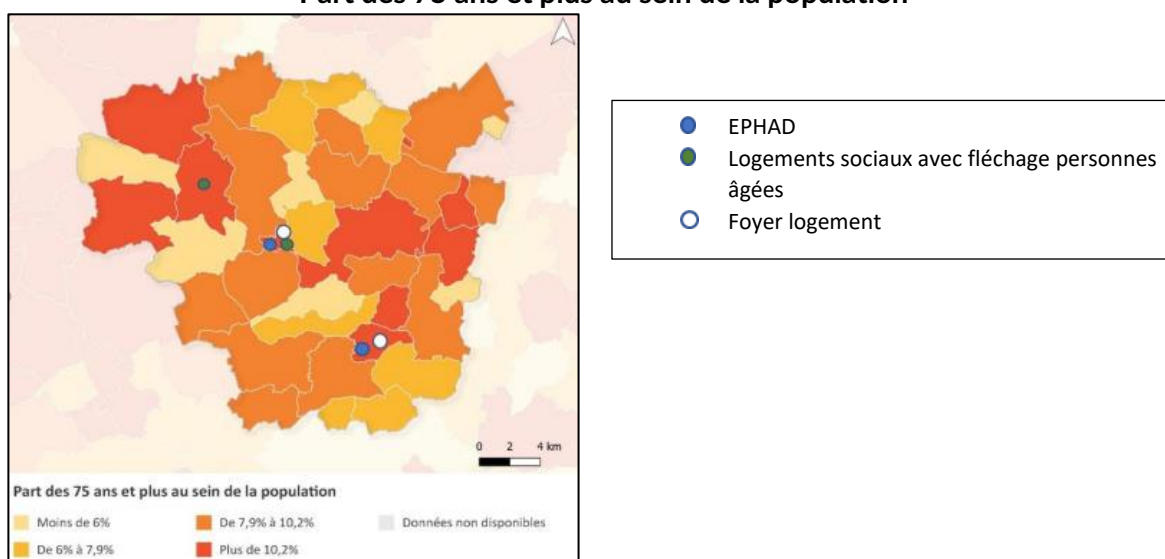
Pyramide des âges



Source : ITHEA

On observe un rétrécissement de la base, illustrant la baisse de la natalité et/ou une attractivité moins importante pour les familles avec jeunes enfants (nombre de « moins de 5 ans » et les « 5 à 9 ans »). Un deuxième phénomène est mis en valeur, celui du vieillissement de la population. Les catégories « 60 à 64 ans », « 65 à 69 ans » « 85 à 89 ans » ainsi que « 90 à 94 ans » ont connu une augmentation en dix ans, tout particulièrement les 60-69 ans. Il s'agit de jeunes retraités ou personnes retraitées à court terme. La part des plus de 85 ans augmente aussi de manière significative, avec autant de besoins spécifiques dont la prise en compte dans les politiques publiques devient un enjeu important. Ce vieillissement de la population dépasse les frontières de la CC. Selon le modèle Omphale développé par l'INSEE, la part des personnes âgées de 65 ans et plus atteindrait 28% en 2050 dans les Pays de la Loire. Ce vieillissement provient directement de l'espérance de vie qui augmente ainsi qu'aux générations du baby-boom post guerre atteignant ces âges avancés.

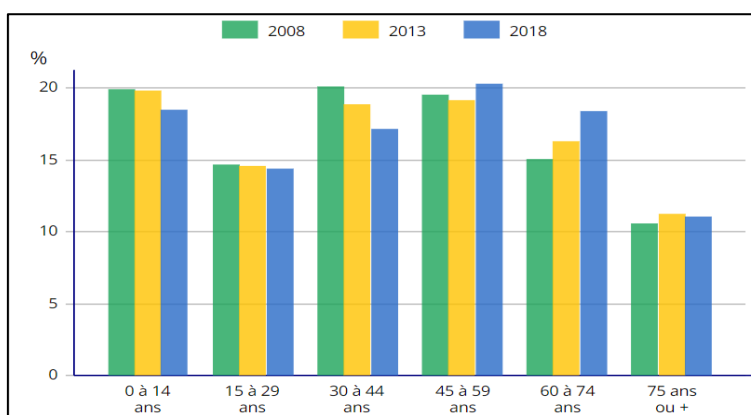
Part des 75 ans et plus au sein de la population



Source : Observatoire des territoires

La répartition spatiale des seniors est inversée par rapport à celles des familles. Les populations seniors se situent principalement au nord-ouest de la CC ainsi que l'est de celle-ci, plus éloignés des grandes infrastructures routières que sont l'A28 (Alençon – Le Mans) et la RD 310. Plus éloignés des polarités et donc des services et équipements, les besoins de déplacement de cette population qui avance en âge vont devenir de plus en plus difficiles à satisfaire par le moyen prépondérant qu'est le véhicule personnel.

Population à l'échelle de la CC par grandes tranches d'âge



Source : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Les phénomènes mentionnés plus haut sont de nouveau visibles sur l'histogramme ci-dessus. Un troisième mouvement démographique structurant se détache : la chute d'effectifs des 30-44 ans, que l'on peut facilement corrélérer à la baisse de la part des 0-14 ans. L'effet du vieillissement des baby-boomers est également visible, comme à l'échelle nationale.

ENJEUX

Le territoire est marqué par une relative stabilité démographique, mais aussi par une diminution de la part des trentenaires et quarantenaires avec enfants et un vieillissement de la population. En l'absence d'arrivée de nouvelles familles ou de jeunes ménages se projetant dans l'avenir sur le territoire, ces tendances risquent de s'aggraver. Par ailleurs, la part de la population en perte d'autonomie va aller croissant, augmentant les besoins (soins, mobilité assistée, etc.). Une proportion de familles monoparentales significative est concentrée sur les deux communes principales avec une caractéristique de fragilité plus marquée.

CHIFFRES CLES



23 378 habitants en 2021



+1,2% d'habitants entre 2017 et 2021



36% des ménages sont des familles avec enfants
dont 21 % sont monoparentales



30% sont des personnes de plus de 60 ans

(Source ITHEA-INSEE 2017)

Un profil type de nouveaux arrivants

La CC accueille un certain profil type de nouveaux arrivants. 46% ont entre 25 et 54 ans (Source ITHEA-INSEE 2017), des actifs avec enfants dans la plupart des cas. Le delta étant important avec les autres tranches d'âge, il est possible que le territoire accueille des personnes en retraite désireuse d'un cadre de vie plus rural à la fin de leur vie professionnelle.

40% des nouveaux arrivants sont des employés ou ouvriers (Source ITHEA-INSEE 2017). Le territoire est peu attractif pour les cadres et professions intermédiaires supérieures représentant seulement 5% des nouveaux arrivants, qui sont, au sein du territoire communautaire, plus attirés par les polarités principales.

ENJEUX

Le territoire peine à attirer de nouveaux actifs. Les nouveaux arrivants ont un profil défini par les caractéristiques suivantes :



40% des nouveaux arrivants sont des employés ou ouvriers



46% des nouveaux arrivants ont entre 25 et 54 ans

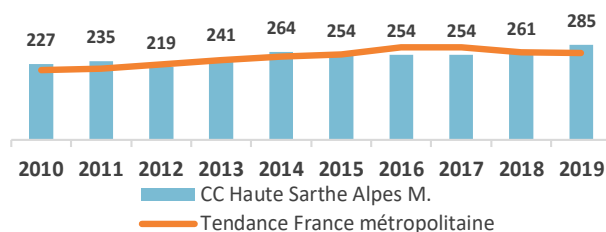
(Source ITHEA-INSEE 2017)

L'enjeu est de diversifier le profil des nouveaux arrivants afin d'insuffler plus de mixité sociale sur le territoire.

1.3.1.3. Une précarité grandissante

Selon la CAF, le territoire accueille de nombreux ménages fragiles aux bas revenus. Seulement 47% de foyers fiscaux sont imposés en 2019 contre 50 % au niveau sarthois et 52 % au niveau national. Sur la CC, une large partie de la population, 53%, ne présente pas des ressources suffisantes pour une imposition sur le revenu. *Source ITHEA DGFIP 2019* La population de la CC paraît donc plus en difficulté financière que le reste de la Sarthe

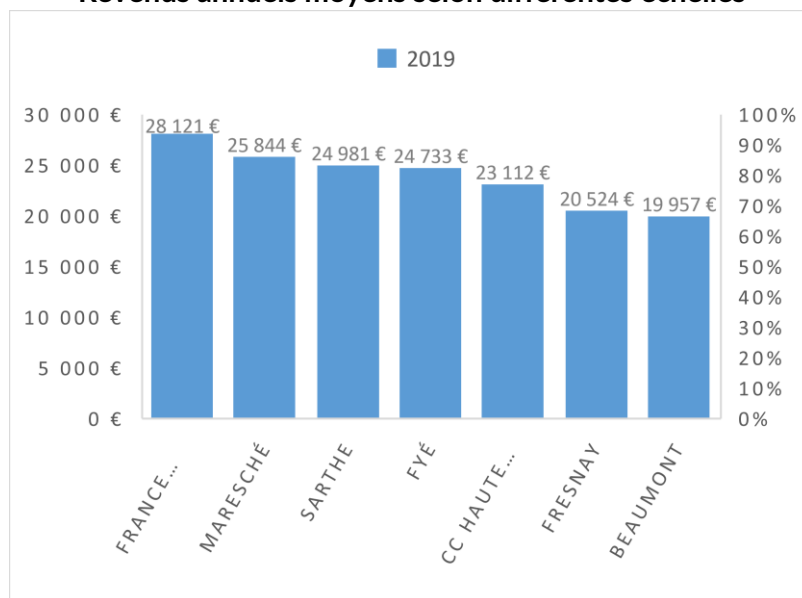
Foyers Caf dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales



Source : ITHEA – Caf 2010- 2019

Les prestations sociales ont un impact non négligeable sur le territoire où 285 allocataires Caf ne disposent que des prestations sociales pour vivre. Le nombre d'allocataires dans ce cas augmente d'années en années ce qui confirme une paupérisation de la population.

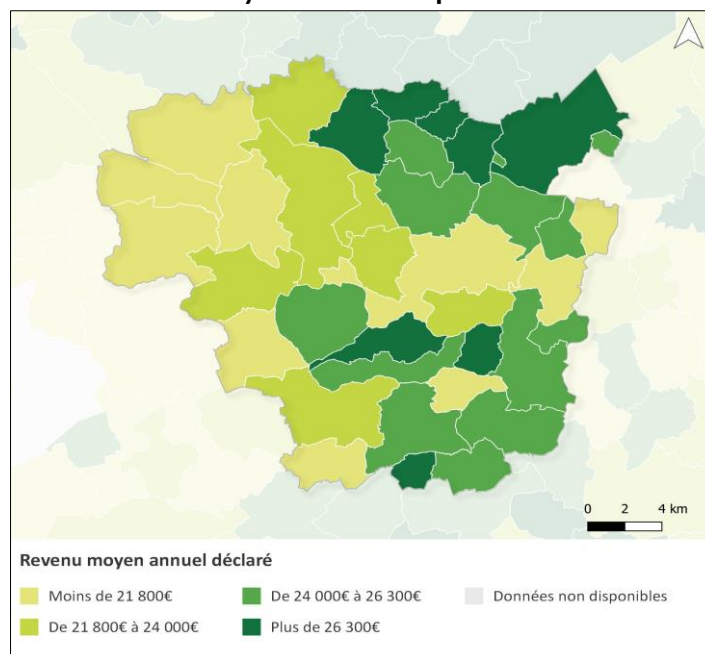
Revenus annuels moyens selon différentes échelles



Source : ITHEA – DGFIP 2019

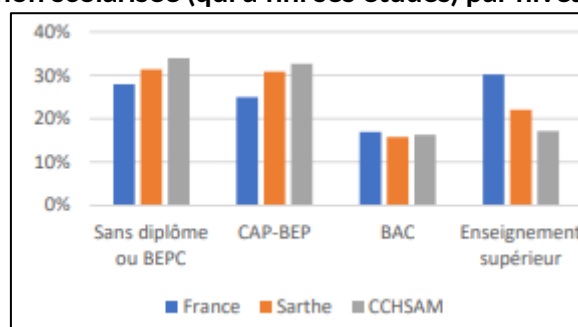
Cette précarité connaît aussi des disparités selon les communes. Les polarités secondaires de Maresché et Fyé affichent un revenu moyen au-dessus de la moyenne de la CC, tandis que les deux polarités principales sont-elles en dessous.

Part des foyers fiscaux imposés en 2018



Source : ITHEA – DGFIP 2018

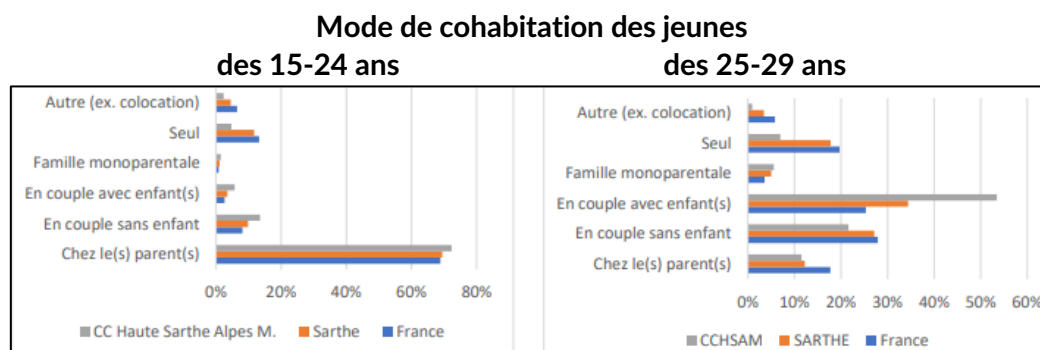
Population non scolarisée (qui a fini ses études) par niveau de diplôme



Source : ITHEA – INSEE 2017

Cette précarité est particulièrement visible chez les jeunes non mobiles forcés à rester sur le territoire. La part de la population sans diplôme ou seulement un BEPC à la fin de la scolarité est supérieure aux moyennes départementales et nationales. La population non scolarisée ayant un diplôme inférieur au Bac est de 67 % (62 % pour la Sarthe). Cet écart est de l'ordre de quelques points mais cela représente un public sans formation qui aura plus de mal à trouver un travail. La part des jeunes sans emploi, ni études, ni formation, communément dénommés NEET (pour « neither in employment nor in education or training) sur les territoires est grandissante et préoccupante. En effet, en 2007 un peu moins de 14% des 15-24 ans appartenaient à cette catégorie (Source INSEE, RP 2007/2017). Or dix ans après, en 2017, la part des 15-24 ans NEET atteint les 16% (contre 12,9% sur le reste du territoire français hors Mayotte).

Parallèlement, une proportion de jeunes couples entre 15 et 29 ans plus importante que dans le reste de la France vivent en concubinage avec des enfants. Pour les 25-29 ans, cela atteint même plus de 50%. Ce pourcentage est d'autant plus révélateur qu'en Sarthe 35% des 25-29 ans sont en couple avec enfant(s). En France métropolitaine, 25% des 25-29 ans sont dans cette situation.



De manière assez typique dans les zones rurales, les jeunes habitent chez leurs parents tant qu'ils ne sont pas en couple. Plus 1 jeune sur 10 entre 25 et 29 ans réside chez ses parents, sans doute pour des raisons économiques liées à sa situation professionnelle, mais aussi parce que l'offre résidentielle est peu adaptée aux « petits ménages » d'une ou deux personnes.

Cinq collèges sont présents sur le territoire : 4 collèges publics (Fresnay sur Sarthe, Beaumont sur Sarthe, Ancinnes, Moulins le Carbonnel) et 1 collège privé à Beaumont sur Sarthe.

Le manque de structure scolaire à partir du lycée est un handicap pour le territoire.

L'absence de lycée sur le territoire pousse les lycéens à quitter du territoire dès la fin du secondaire afin de poursuivre leurs études, sauf s'ils souhaitent suivre le cursus au Baccalauréat Professionnel « service aux personnes et aux territoires » à la Maison Familiale Rurale de Fyé. Cela représente un effectif de 1 310 collégiens qui doivent quitter le territoire pour leur instruction.

Cette absence peut également influencer l'arrêt des études pour certains jeunes.

Ce phénomène est amplifié pour les 18-24 ans qui souhaitent se diriger vers l'enseignement supérieur. Les étudiants doivent se rendre à Alençon ou Le Mans, voire au-delà selon les spécialités proposées. Ce départ du domicile parental, marque une rupture de vie sur le territoire et une installation « ailleurs » qui se poursuit souvent avec le premier emploi, comme en témoigne le « creux » de la classe d'âge des 25-29 ans.

ENJEUX

Le Territoire est marqué par un niveau de vie inférieur à la moyenne Sarthoise avec des disparités marquées suivant les communes.

La population est caractérisée par une forte proportion d'employés et ouvriers et un niveau de formation égal ou inférieur au CAP et BEP.

L'enjeu est d'être un territoire attractif pour les professions intermédiaires et supérieures, de développer la formation accessible à tous et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sur la CCHSAM.

CHIFFRES CLES



47% de foyers fiscaux sont imposés en 2019

Source ITHEA-DGFIP 2018



67 % de La population non scolarisée a un diplôme inférieur au Bac

Source ITHEA – INSEE 2017



285 allocataires Caf ne disposent que des prestations sociales pour vivre

Source Caf 2019



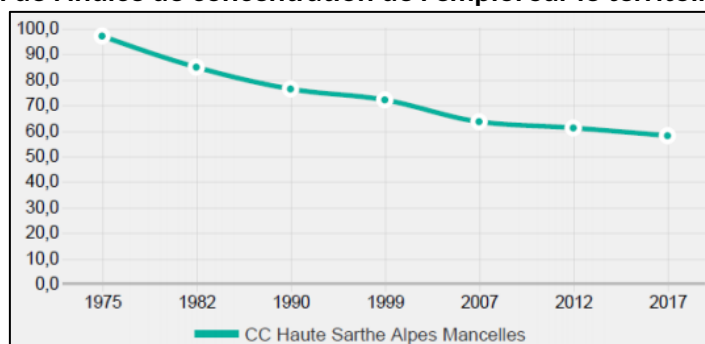
Population active caractérisée par une forte proportion d'employés et ouvriers

Source : Observatoire des territoires INSEE 2017

1.3.1.4. Un territoire résidentiel plus qu'un pôle d'emploi

La CC est plus justement décrite comme un territoire résidentiel qu'un pôle d'emploi dynamique.

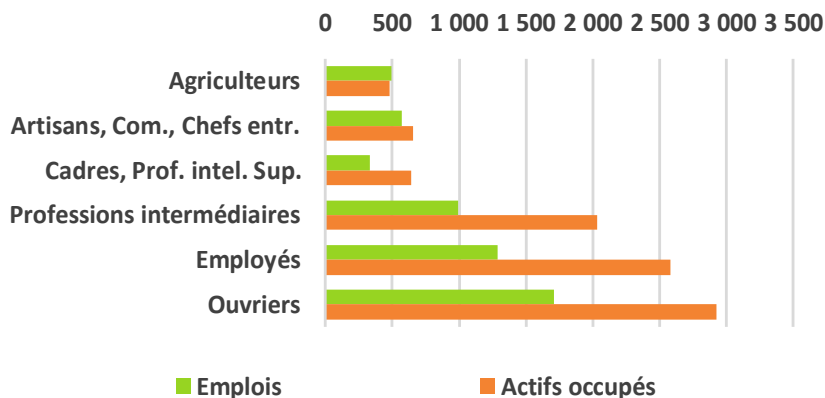
Evolution de l'indice de concentration de l'emploi sur le territoire CCHSAM



Source : Observatoire des territoires – INSEE

En effet, l'indice de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés y résidant) est de 60, en diminution constante depuis près de 25 ans.

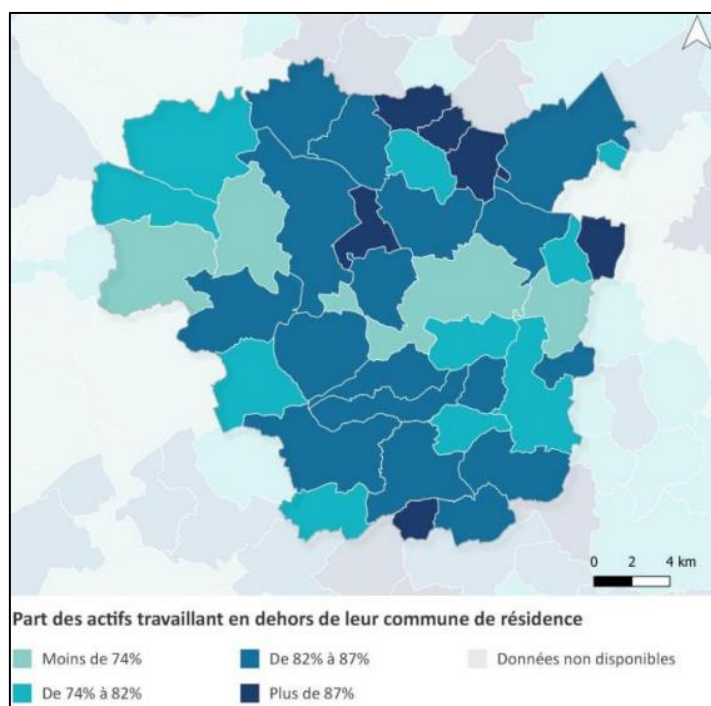
Nombre d'actifs pour un emploi selon CSP



Source : ITHEA - INSEE 2017

L'indice de concentration égal à 60 est confirmé ici avec le nombre d'actifs occupés supérieur aux emplois proposés dans toutes les catégories et en particulier pour les catégories employés et ouvriers.

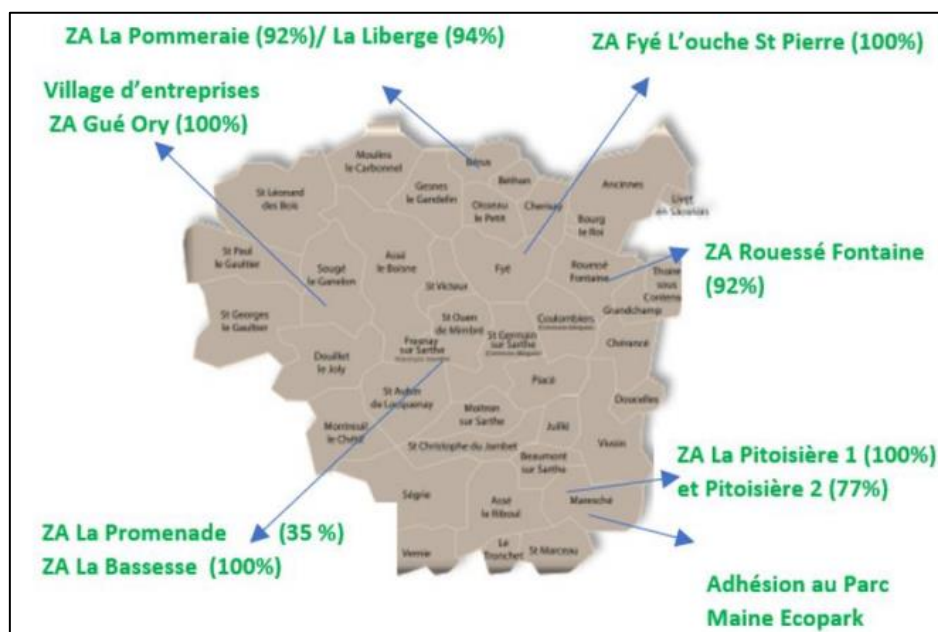
Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence



Source : ITHEA - INSEE 2007 2017

Toutes les communes ont une part d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence au-dessus de la moyenne sarthoise et nationale de 65%. Les actifs en emploi exercent le plus souvent dans les pôles d'emploi d'Alençon, du Mans et dans une moindre mesure le Saosnois ainsi que la Mayenne, d'où l'importance de la proximité avec le réseau routier principal, dont on devine l'influence sur la cartographie ci-dessus. Il y a donc une forte migration pendulaire qui a un impact sur les caractéristiques de la mobilité sur le territoire.

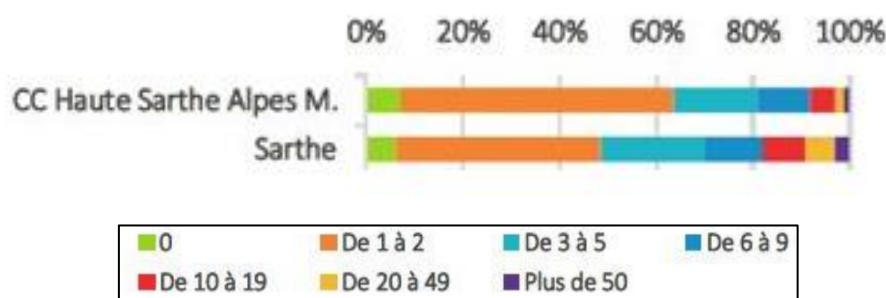
Les six zones d'activités gérées par la CCHSAM, le village d'entreprises et leur taux d'utilisation respectif



Source : CCHSAM 2021

Le territoire compte 3 gros employeurs (voir 1.1.5. Autres acteurs privés significatifs) ainsi que six zones d'activités gérées par la CCHSAM. Ces zones présentent un taux d'utilisation important, à l'exception de la ZA La Promenade et regroupent dans l'ensemble près de 50 entreprises. Ces zones répondent parfaitement à leur objectif de créer de l'emploi sur le territoire.

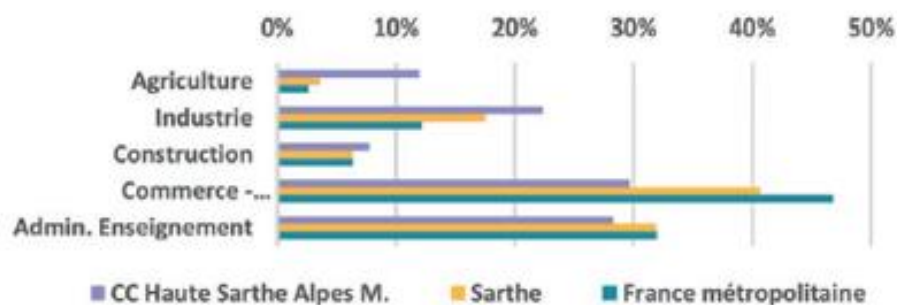
Nombre de salariés par entreprises employeuses



Source : ITHEA – Répertoire SIRENE 1^{er} janvier 2021

Le tissu économique de la CC est composé en grande partie d'entreprises composées de 0 à 2 employés (63%). Ce réseau de petites et moyennes entreprises (PME) est supérieur au taux départemental de 49 %.

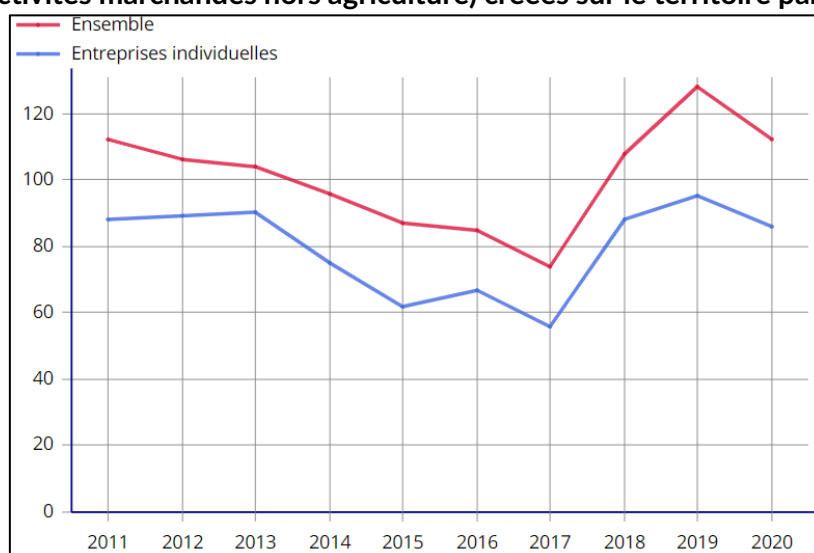
Emplois présents par type



Titre : ITHEA – Répertoire SIRENE 1er janvier 2021

Le tissu économique est structuré autour des emplois du commerce, à 30% et de l'administration à plus de 25%. Le secteur de l'industrie vient après à plus de 20%, puis de l'agriculture à 12% environ et enfin la construction à moins de 10%. Par rapport au moyenne départementale et nationale, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont surreprésentés.

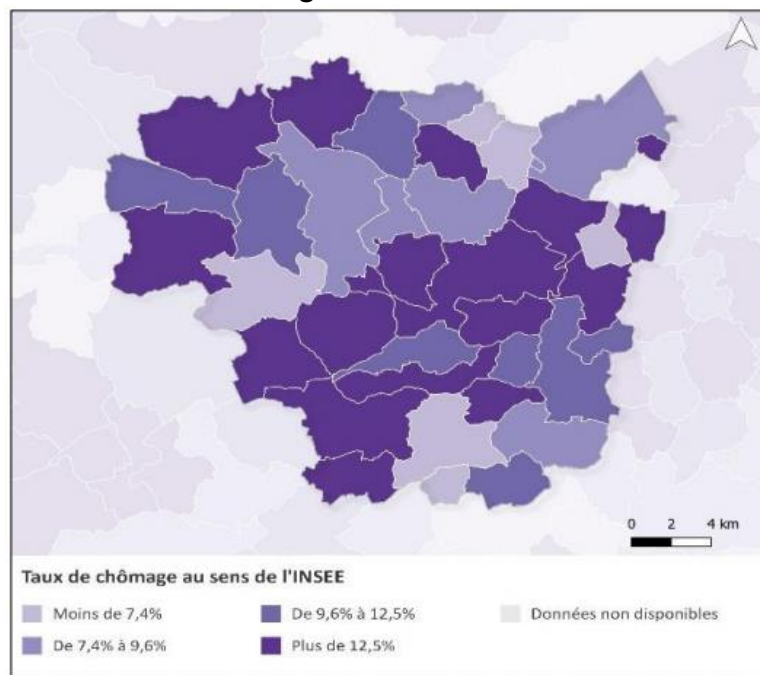
Evolution du nombre d'entreprises (activités marchandes hors agriculture) créées sur le territoire par an



Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021

On observe un net regain dans la création d'entreprise depuis 2017, toujours tirée par les entreprises individuelles. C'est un signal positif, que la baisse sur l'année 2020, non représentative au regard de la crise sanitaire, ne doit pas démentir.

Taux de chômage en fonction des communes



Source : ITHEA – INSEE 2007-2017

A 12%, le taux de chômage de la CC est inférieur à la moyenne nationale de 14%, et globalement sans écart majeur entre femmes et hommes. *Source : Insee, RP - 2017*

Cependant, ce taux est inégalement réparti selon les populations et les communes. Les communes situées hors des zones d'attraction des pôles urbains ont un pourcentage de chômage plus fort.

Le chômage touche plus les jeunes que le reste des actifs.

En HSAM, 26% des 15-24 ans sont au chômage (Observatoire des territoires -Insee 2017). Un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale et qui est en hausse depuis 2007. Cette réalité touche en particulier les jeunes femmes. Outre le chômage, un actif peut également voir ses revenus baisser avec un temps partiel. Travailler à temps partiel est plus prégnant chez les femmes (près de 30%) , alors que seulement 6% des hommes sont concernés (Observatoire des territoires -Insee 2017).

CHIFFRES CLES



0.6 emploi pour un actif

Source ITHEA 2018



80 % des actifs travaillent dans une autre commune que celle de résidence

Source : Insee, RP 2017



63 % des entreprises ont moins de 2 salariés

Source : ITHEA – Répertoire SIRENE 1er janvier 2021



Taux de chômage à **12%** à l'échelle de la CC avec une proportion plus forte pour les 15-24 ans (26%)

Source : Insee, RP - 2017

ENJEUX

Un territoire résidentiel, plus qu'un pôle d'emplois.

Le territoire est marqué par un manque d'emplois pour ses actifs locaux. Le tissu économique est constitué en grande majorité de PME et d'exploitations agricoles. 6 zones d'activités avec un taux d'utilisation important pour le majeur partie.

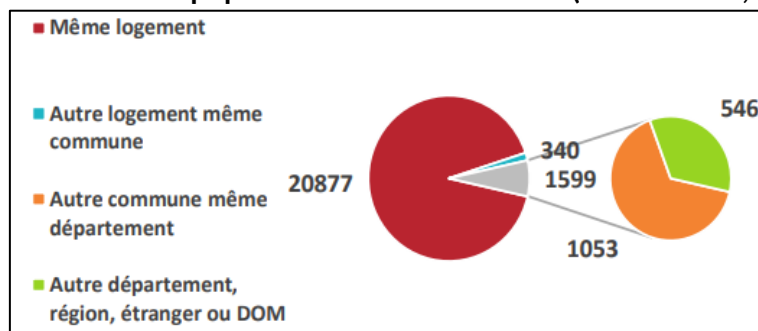
L'enjeu est donc d'attirer plus d'entreprises, de tailles variées, afin de ramener l'emploi au sein du territoire, avec une attention particulière pour l'emploi des jeunes.

1.3.2. Habitat

1.3.2.1. Un grand nombre de maisons individuelles

Près de 94.5% des résidences principales sont des maisons individuelles. Le taux de propriétaires occupants, 76%, est très important, plus que la moyenne nationale (59 %). En 2017, 90% de la population est restée sur sa commune d'origine. Les résidents de la HSAM semblent donc avoir une mobilité résidentielle restreinte (ITHEA-INSEE 2017).

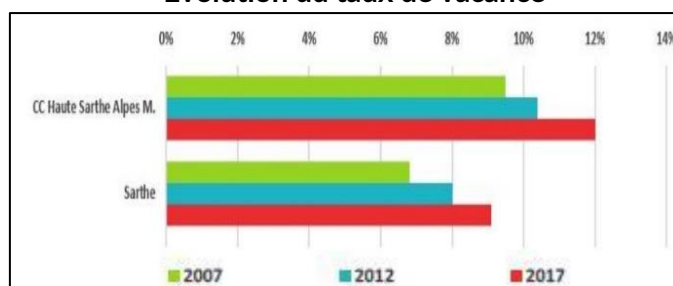
Lieu de résidence de la population un an avant 2017 (soit en 2016, en nombre)



Source : ITHEA - INSEE 2017

48% des résidences principales ont cinq pièces et plus, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale de 35%, et surtout à mettre en relation avec la part des ménages avec enfants (36%) et la part des ménages de 60 ans et plus (30%). Cette offre de grands logements n'est donc pas adaptée à tous les besoins et ressources.

Evolution du taux de vacance



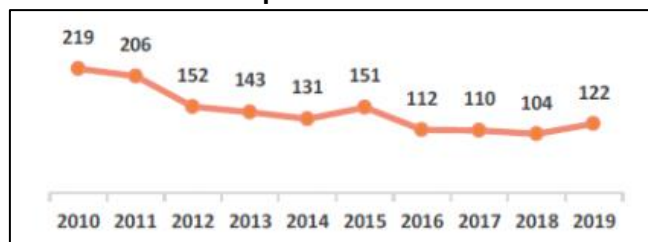
Source : INSEE 2017

Le pourcentage de logements vacants au sein de la CCHSAM, 12,1%, est plus élevé que la moyenne nationale à 8,4%. Cela est particulièrement vrai pour les centres-bourgs en perte de vitalité. Paradoxalement, malgré leur attractivité, Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe sont également touchés par le phénomène et dans une proportion plus importante que le reste

du territoire (17,2%). Une problématique qui augmente d'année en année. Le phénomène de retour vers le rural lié à la crise sanitaire pondère cette vacance par la hausse significative des achats de maisons dans toutes les communes du territoire.

Les locataires représentent 24 % des ménages, avec une forte proportion de logement dans le privé. Une certaine homogénéité de ce taux sauf sur Beaumont (42 %) et Fresnay (35%) du fait de l'offre en locatif public *Source ITHEA - INSEE 2017*

Evolution du nombre de permis de construire de 2010 à 2019



Source : basesit@del2,2010-2019

Un ralentissement de la construction neuve au sein du territoire s'est confirmé tout au long de la décennie. La CCHSAM compte 0.7 constructions neuves par an pour 1000 habitants, contre 4.5 pour la France.

1.3.2.2. Rénovation énergétique

Au sein de la CC, 56% des résidences principales ont été construites avant 1970 (*Source ITHEA - INSEE 2017*). Ces logements anciens ont tendance à être plus énergivores. A l'intérieur du territoire communautaire, un logement consomme en moyenne 6.2Wh d'électricité par an, contre 5.2Wh à l'échelle départementale (*Source ITHEA - INSEE 2017*). Ces logements peuvent alors demander un taux d'effort plus grand aux ménages pour honorer leurs charges de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Près de 24% des logements sont chauffés au fioul, chiffre nettement supérieur à la moyenne régionale (10,7%).*Source INSEE -RP REAL 2017*

28% des logements du parc étaient considérés comme passoires thermiques en 2008 (Source INSEE/SDES précarité énergétique). Une passoire thermique, aussi appelée passoire énergétique, est utilisée pour évoquer les logements très mal isolés. Pour mémoire, dans le cadre du projet de loi Climat et résilience, la loi interdira la location des logements avec une efficacité énergétique trop faible pour cause d'indécence du logement d'ici 2025 pour les logements classés G et horizon 2034 pour les logements classés E. Rénover ces logements les rend moins énergivores et permet aux locataires ou propriétaires occupants de fournir un taux d'effort énergétique moins conséquent.

La performance énergétique est devenue un critère important pour les acquéreurs, ce qui implique de remettre à niveau les logements du parc ancien, majoritaire dans les centralités ; le vieillissement pose aussi des questions liées à la fonctionnalité du logement

1.3.2.3. Offre de logement social très limitée

L'offre de logements sociaux au sein de la CCHSAM est limitée. Les 510 logements existants sur le territoire représentent 5% du total des résidences principales *Source ITHEA- Répertoire du parc Locatif social 2020*. Le département de la Sarthe présente lui un taux de logements sociaux de 16%. Ils sont principalement situés sur les communes de Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe. Sur la dernière commune, 15 nouveaux logements sociaux ont été inaugurés en août 2020 et labélisés Habitat Senior Services (HSS). Ces logements sont adaptés aux seniors de par leur construction de plein pied et autres accommodations.

Le centre social de la Haute Sarthe basé à Oisseau le Petit est en charge de la gestion de deux logements à caractère social et un logement d'urgence. Ces logements sont peu adaptés à la demande car trop petits et non accessible PMR.

Enfin, la CCHSAM gère huit logements en locatif de tailles diverses, du T2 à T5. Ces logements sont répartis sur le territoire entre Assé le Boisne, St Georges le Gaultier, St Ouen de Mimbré, St Germain en Sarthe (commune déléguée de la commune nouvelle de Fresnay sur Sarthe). Cette offre intercommunale est cependant limitée et souffre d'une certaine vétusté.

CHIFFRES CLES



94,5% des résidences principales sont des maisons individuelles

56% des résidences principales ont été construites avant 1970

40% des résidences principales sont équipées en chauffage électrique

Source ITHEA – INSEE 2017



76% des ménages sont propriétaires

24 % sont locataires avec une forte proportion de logements privés

Source ITHEA – INSEE 2017



12,1% des logements sont vacants

Source ITHEA – INSEE 2017



5 % de logements sociaux (16% en Sarthe) regroupés sur Beaumont et Fresnay
28% des logements sont des passoires thermiques

Source INSEE/SDS précarité énergétique 2018

ENJEUX

Le territoire est marqué par un grand nombre de maisons individuelles de grande taille (105 m² contre 81 m² en France).

Le parc de logement vieillissant amène plusieurs problématiques en particulier de maintien à domicile, ainsi que de taux d'effort en matière de chauffage et électricité.

Le peu de renouvellement du parc peut mener à long terme à une forte vacance, tant cause que conséquence de dévitalisation d'un centre bourg.

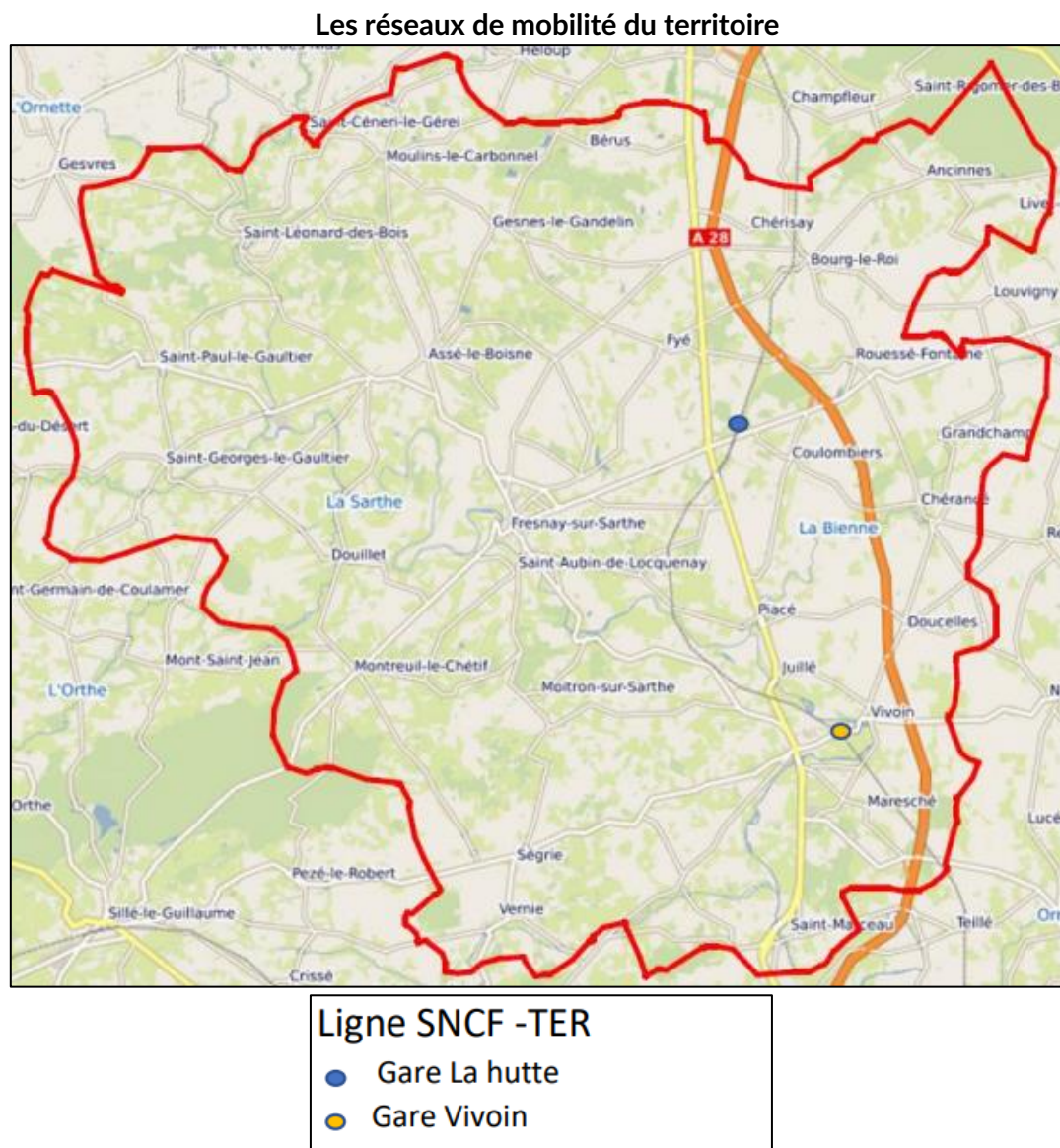
La rénovation énergétique et l'adaptation du parc résidentiel à la demande actuelle apparaissent donc comme les principaux enjeux.

1.4. Enjeux de services et équipements publics

1.4.1. Mobilité

1.4.1.1. Un territoire situé entre deux zones d'attractivité urbaine, marqué par une prégnance de la voiture

La CCHSAM représente un trait d'union entre les deux pôles d'attractivité Alençon et Le Mans. Cette situation impacte ses réseaux de mobilité et fait de la voiture le mode de transport privilégié.

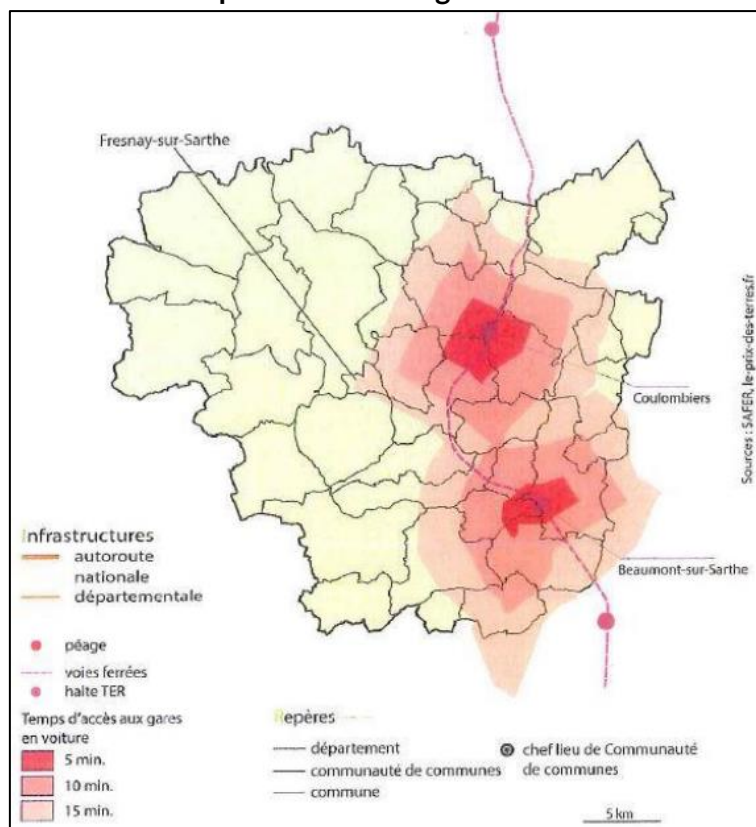


Source : SCoT 2018

Le territoire est traversé par une ligne de chemin de fer qui dessert deux gares : gare de La Hutte-Coulombiers et celle de Vivoin-Beaumont . Ces réseaux sont néanmoins décentrés sur la partie Est du territoire autour de l'axe reliant Le Mans à Alençon.

Outre ces deux gares, le territoire s'est développé autour de grandes infrastructures routières laissant peu de place à d'autres transports que la voiture. La communauté de communes est traversée par une autoroute fréquentée : la A28 et la départementale 338 qui relie Alençon au Mans. D'autres routes plus petites irriguent le territoire vers les polarités principales.

Temps d'accès à une gare en voiture



Source : SAFER, le-prix-des-terres.fr

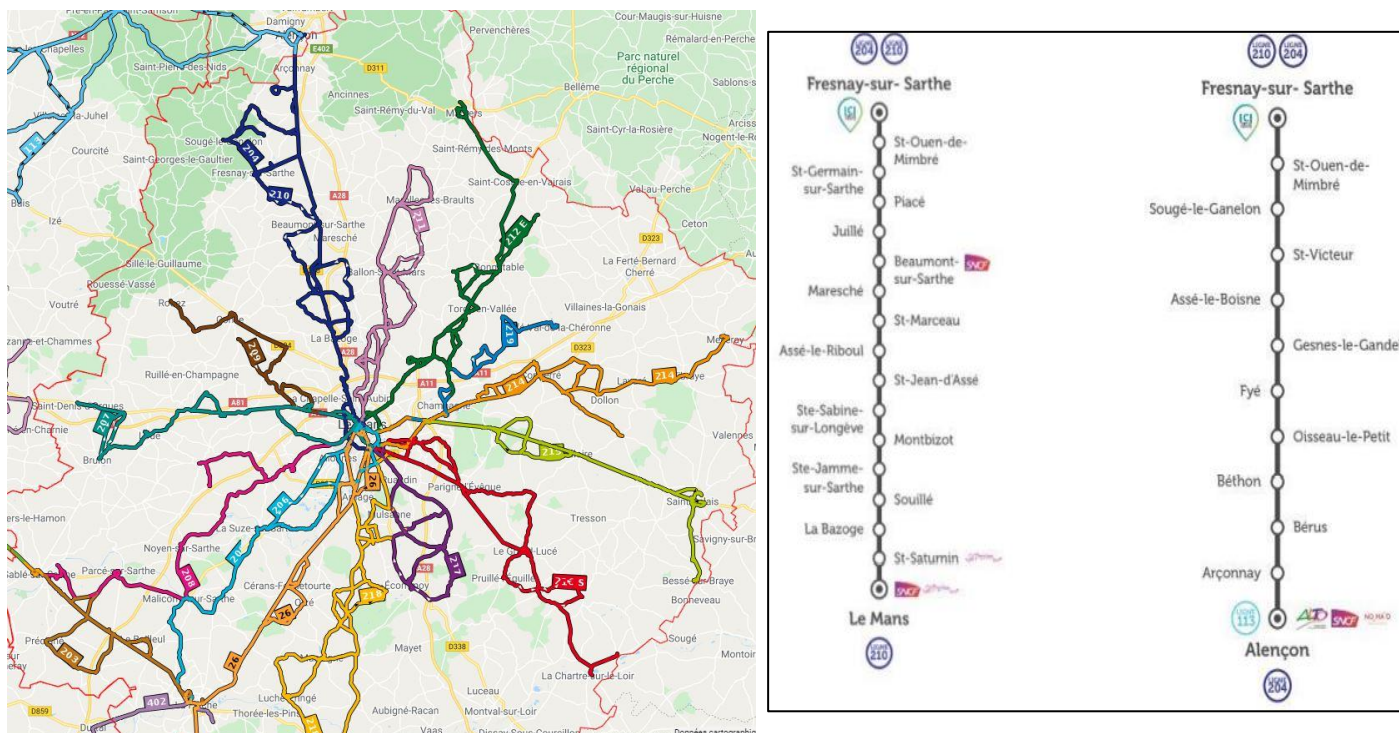
Les communes les plus à l'ouest sont hors du champ de proximité d'une des 2 gares, ce qui renforce le déséquilibre d'accès aux grands axes sur le territoire. La réalité des infrastructures et la migration pendulaire (81 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence). Un fort taux d'équipement en voiture privée. 91% des ménages sont motorisés, dont la moitié possède deux véhicules.

Des offres alternatives existent sur la CCHSAM, proposées par le tissu associatif et une collectivité locale. L'initiative Carbur'Péra présente au sein des centres sociaux facilite la location de véhicule, le passage de permis pour scooter ainsi que les leçons de code. Carbur'Péra est spécialement réservée au 16-25 ans. Le réso'Ap permet un réseau d'entraide de covoiturage. La commune de Fresnay-sur-Sarthe plus spécifiquement offre une aide au permis de conduire de 200€ aux jeunes résidant de la commune sous conditions de ressources. Il existe également un espace de covoiturage à Fresnay au 31 rue de Spilsby.

Les solutions alternatives sont centrées sur une offre motorisée du fait de la caractéristique du territoire.

1.4.1.2. Un retard concernant les mobilités douces et intracommunautaires

Plan des réseaux de bus en partance du Mans, ligne 204 et 210



Source : Réseau Aléop

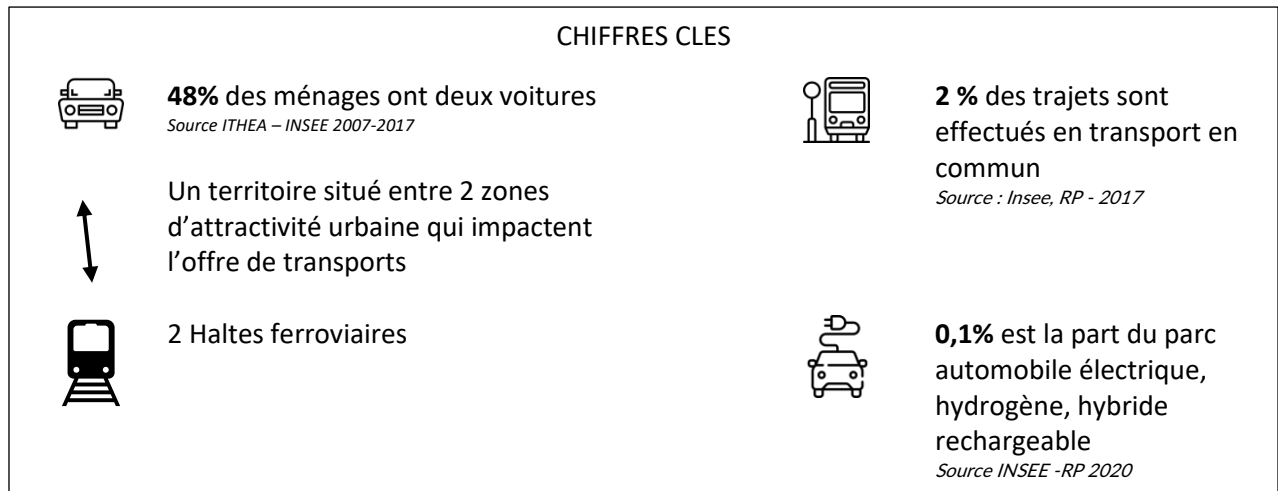
L'offre de transport en commun est très faible, seulement 2 % des trajets se font par ce biais
Source : Insee, RP - 2017. Le réseau de bus Aléop propose deux lignes de bus, la 204 et 210, du Mans vers Alençon. La ligne 204 fait le trajet entre Fresnay et Alençon en 45 minutes. Ce trajet est proposé cinq fois par jour. La ligne 210 quant à elle effectue le trajet Le Mans-Fresnay en 1h15, dix fois par jour. Hors cette solution n'offre aucune transversalité à l'intérieur du territoire. Les trajets intracommunautaires sans voiture sont donc compliqués.

Pour répondre à cette problématique pour les publics dépendants, un service de transport à la demande (TPMR) pour les personnes à mobilité réduite existe. Il est mobilisable sur tout le territoire du lundi au vendredi de 9h à 17h30 uniquement dans les communes desservies par les lignes régulières Aléop. Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite, avec un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%. A son échelle, la commune de Fresnay a mis en place une navette proposant deux circuits Fresnay-Saint Germain-Coulombiers ainsi que Fresnay intra-muros. Plusieurs associations possèdent des minibus pour transporter leur usager et pallier le manque de transports collectifs.

La part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (0.17%) est extrêmement faible, moitié moins qu'à l'échelle départementale, où elle est déjà très faible (0.35%) *Source INSEE -RP 2020.* Une offre de bornes électriques est en cours de constitution à l'échelle du territoire avec l'appui de la CC.

Les modes actifs sont peu utilisés mis à part pour des activités sportives et de loisirs où une offre importante de chemins pédestres et circuits cyclistes existe. La CCSHAM a peu d'infrastructures cyclables et ne dispose d'aucune capacité de stationnement des vélos. La part des actifs cyclistes est de seulement 1% sur le territoire (moyenne régionale 2.8%).

Afin de répondre aux enjeux de mobilité, la communauté de communes a évolué vers une prise de compétence administrative organisatrice des mobilités à compter du 1^{er} juillet 2021 (sans transfert des services exercés par la Région).



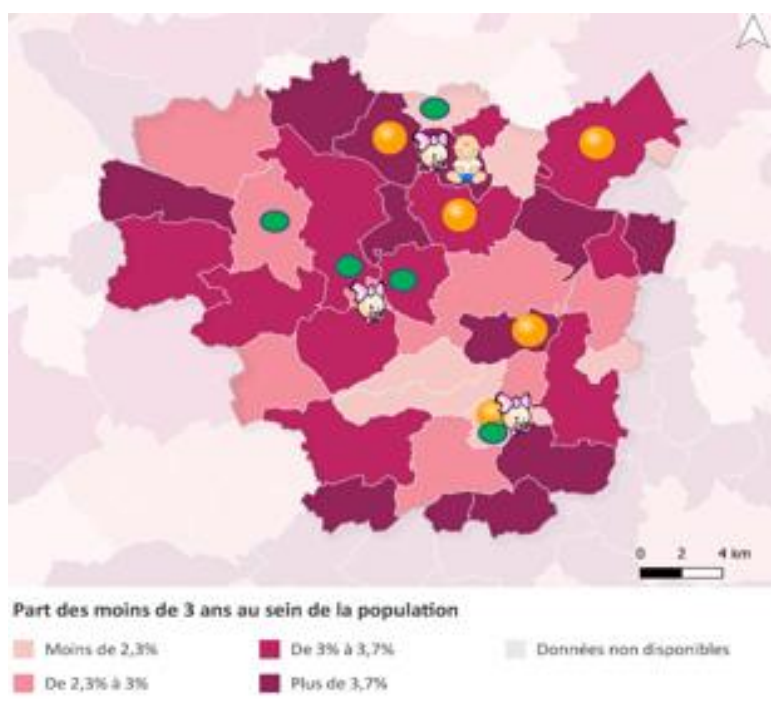
ENJEUX
Le territoire est stratégiquement placé entre deux pôles d'attraction Alençon et Le Mans. Le manque de centralité du réseau ferroviaire et le peu de transports en commun, eux-mêmes justifiés par une faible densité de population, ont participé à l'hégémonie de la voiture. L'enjeu pour la CC est d'une part de développer les mobilités douces, mobilités alternatives à l'autosolisme et promouvoir les véhicules les moins polluants, afin d'ouvrir le territoire sur une transition écologique, d'autre part de favoriser l'accès aux équipements et services pour tous, notamment dans le contexte de l'avancée en âge d'une part importante de la population.

1.4.2. Equipements, services publics et secteur marchand

1.4.2.1. Services liés à la petite enfance et à la jeunesse

Les services liés à la petite enfance et à l'enfance sont primordiaux pour l'attractivité d'un territoire auprès des familles. L'offre d'accueil petite enfance demande à être soutenue et équilibrée sur le territoire.

Mode de garde des enfants de moins de 3 ans



Maison d'assistantes maternelles représentant 73 places



Relais Parents



Enfants et ateliers assistantes maternelles /enfants



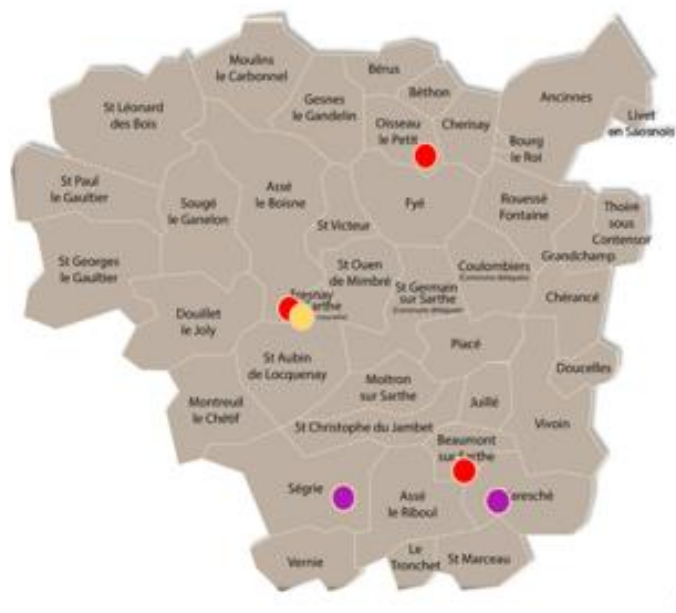
Multi accueil de 15 places

Source : ITHEA - INSEE 2017et CCHSAM

Le mode de garde le plus répandu est l'assistance maternelle pour 63% des enfants de moins de 3 ans- *Source Caf 2019* . Cela représente 138 assistants maternels en 2019. Malgré ces différentes structures, le territoire présente une certaine tension car il existe seulement 76 places pour 100 enfants *Source Caf 2019*. Un ratio inférieur à celui du département (82 places). Le vieillissement des assistantes maternelles du territoire est également à prendre en compte car un nombre important de professionnelles vont être amenées à prendre leur retraite. Ceci risque de déstabiliser le fragile équilibre entre offres et demandes. Ce manque de solution de garde peut être un frein dans un parcours de retour à l'emploi pour les femmes notamment. Avec pour conséquence une baisse de revenus pour la famille où l'un des conjoints reste au foyer, voire un éloignement de l'emploi. Les familles peuvent également se tourner vers des secteurs plus urbains et mieux dotés en solutions de garde pour les plus jeunes.

Le multi-accueil de Oiseau-le-Petit, seul équipement d'accueil collectif, atteint sa capacité maximale. La question de l'équilibre de la couverture territoriale et de l'anticipation de l'évolution de l'offre individuelle à la baisse, se pose.

Offre de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans



- ALSH 3 à 12 ans Mercredi, P vacances et été
- ALSH 3 à 12 ans été
- Local jeunes 12 à 17 ans

Cette offre est complétée par un panel d'associations sportives et culturelles. A noter également la présence d'animateurs sur les réseaux sociaux via le dispositif « Promeneur du Net ».

La demande vers les ALSH 3/12 ans est en forte croissance ce qui pose la question des locaux d'accueil qui deviennent trop exigus. Les besoins des jeunes adolescents évoluent et l'offre d'accompagnement doit s'adapter vers des organisations plus souples, permettant d'accompagner les jeunes dans leur projet et de renforcer l'éducation à la citoyenneté. Afin de toucher une plus large partie des jeunes, une décentralisation des actions jeunesse est actuellement en expérimentation.

1.4.2.2. Equipements sociaux et de loisirs

Accompagnement des familles du territoire



Centre Social
Haute Sarthe :
situé à Oisseau le
Petit



Centre Social Escal :
situé à Fresnay sur
Sarthe



Centre Social Georges
Rouault : situé à
Beaumont sur Sarthe

Trois centres sociaux ont pour mission d'animer la vie sociale en soutenant les initiatives des habitants et des associations, en accompagnant les familles dans la parentalité, en développant les actions de solidarité, de citoyenneté et intergénérationnelles. Situés à Fresnay-sur-Sarthe, Oisseau-le-Petit et Beaumont-sur-Sarthe, ils développent des actions pour les habitants de toutes les communes. Les centres sociaux sont actifs face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 qui a accentué les fragilités chez les ménages les plus isolés.

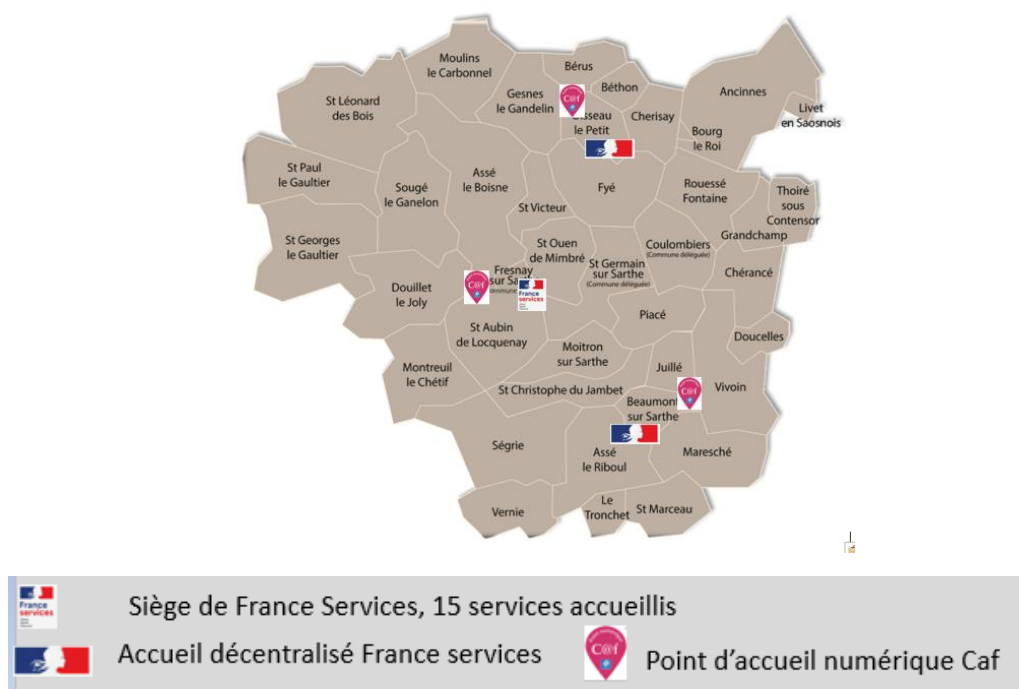
La question de qualité d'accueil se pose sur des équipements vieillissants, parfois vétustes, qui ne sont pas aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites.

Huit équipements dédiés au sport existent sur le territoire, dont deux piscines découvertes, gymnases et des salles de sports spécifiques. Cependant, certaines de ces infrastructures devront être réhabilitées.

Une école de musique, de danse et de théâtre est gérée par la CCHSAM et propose une offre variées, décentralisée et des interventions en milieu scolaire. Il y a une demande pour compléter l'offre culturelle par des lieux de spectacles et lieux dédiés à la musique. Le territoire est idéal pour la pratique des sports en plein nature. Cette offre pourrait être équipée par des structures du type PUMP Track accessibles à tout public.

1.4.2.3. L'accès aux droits : France services, un accompagnement administratif décentralisé

Une offre complémentaire pour l'accès aux droits



L'espace France Services géré par la CCHSAM met en œuvre un accompagnement individuel auprès des habitants de la CCHSAM pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux droits. Des permanences décentralisées sont développées sur les communes de Beaumont sur Sarthe (1 journée hebdomadaire) et Oisseau le Petit (1/2 journée hebdomadaire) en lien avec les centres sociaux. Le siège est situé à Fresnay sur Sarthe et accueille 15 services pour des permanences de proximité.

De plus en plus sollicité, ce service sera développé sur la base de 2 équivalents temps pleins à compter de décembre 2021.

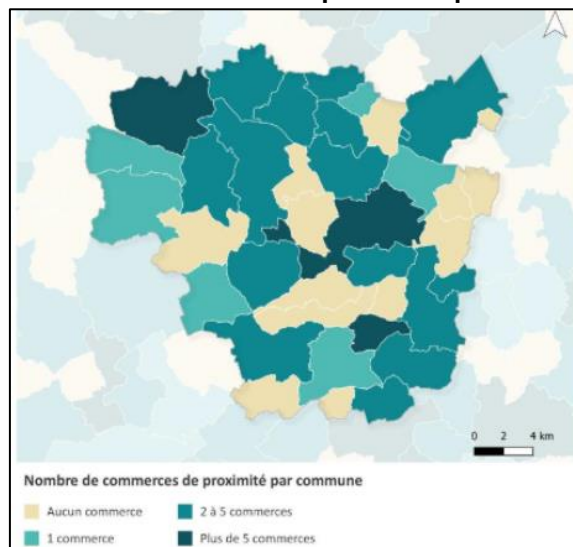
Des actions locales, telles que le Forum accès aux droits sont organisées avec les partenaires.

Les points d'appui numérique Caf présents sur la CCHSAM via les centres sociaux complètent l'offre d'accompagnement administratif. Le futur poste de conseiller numérique porté par le Conseil Départemental de la Sarthe permettra un accompagnement à l'usage du numérique pour développer les compétences des habitants face à l'augmentation des services dématérialisés.

1.4.2.4. Petits commerces de proximité et dynamisme des bourgs

Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et Saint Léonard des Bois sont les communes présentant le plus de commerces de proximité. Treize communes ne présentent aucun commerce ce qui place leurs habitants dans une difficile dépendance à la voiture pour les tâches les plus simples du quotidien. Le taux d'équipement de la CC est inférieur à celui de la Sarthe en général.

Nombre de commerces de proximité par commune

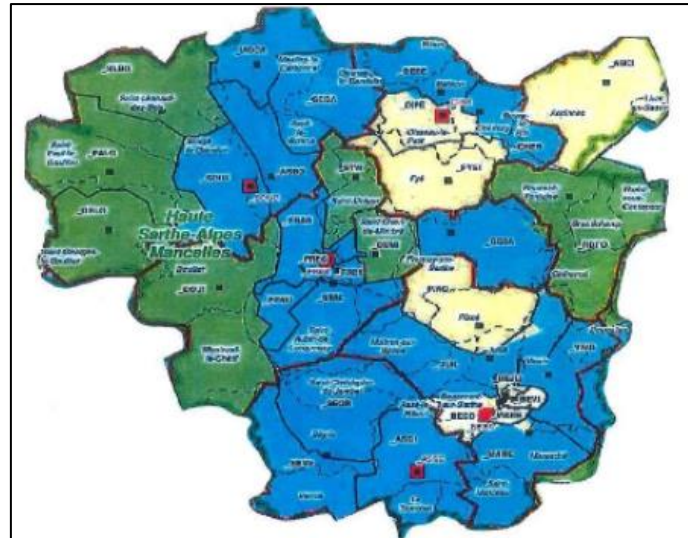


Source : Base permanentes des équipements, 2019

1.4.2.5. La couverture numérique du territoire

Dans le but de réduire les fractures numériques existantes sur son territoire, le Département de la Sarthe s'est engagé dans l'installation de la fibre, avec un accompagnement financier de la communauté de communes. Ces travaux ont commencé en 2016, une couverture totale de tous les foyers est prévue d'ici 2022. Ceci placera la CCHSAM en précurseur, puisque la Région Pays de la Loire prévoit un objectif 100% fibre sur son territoire en 2025.

Carte de déploiement de la fibre



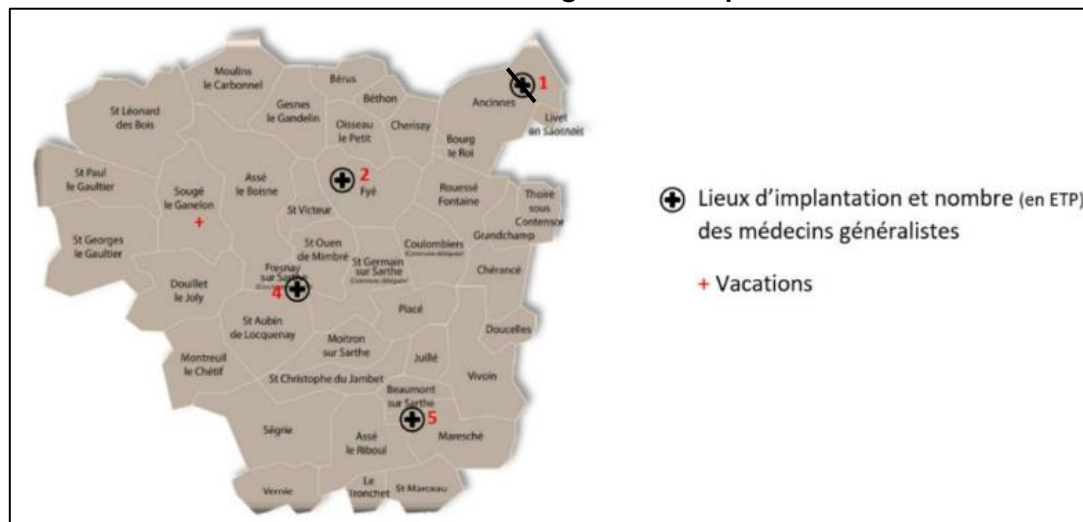
Vert : déjà raccordé, bleu : raccordement en 2020 à 2021, jaune : raccordement en 2022

Source : Sarthe numérique

L'enjeu est non seulement un accès aux services sans déplacement, mais également un facteur d'attractivité pour des actifs voulant télé travailler. C'est également un atout pour les entreprises afin de développer leurs activités.

1.4.2.6. L'offre de santé (dont EPHAD)

Nombre et localisation des médecins généralistes présents sur le territoire



Source : ITHEA - INSEE 2017

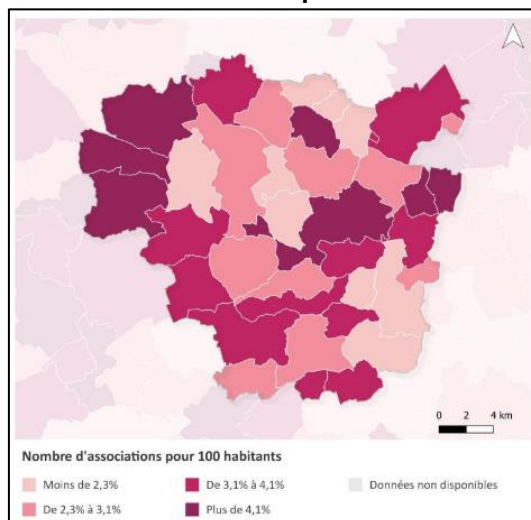
La démographie médicale du territoire est très faible. Depuis cette cartographie, le médecin d'Ancinnes est parti à la retraite en juin 2021 et deux départs de médecins sont annoncés sur Fresnay sur Sarthe en décembre 2021. Ceci porte le taux de couverture de 1 médecin pour 2 600 habitants, ce qui est bien inférieur à la moyenne départementale de 1 médecin pour 1 000 habitants. Ce manque de médecins est encore en évolution avec le départ prévu dans un délai à court terme d'au minimum trois médecins. Les spécialistes sont peu nombreux avec seulement cinq dentistes et cinq pharmacies.

1.4.2.1. Tissu associatif

On décompte 741 associations dont une grande majorité a été créée entre 2000 et 2010. Depuis 2010, le nombre d'association créées est néanmoins en baisse en particulier en 2019 où seulement 15 ont vu le jour, contre 28 l'année précédente. Le taux de création d'association est donc de 2%, légèrement inférieur à la moyenne départementale de 2.7%.

Source : ITHEA - Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Nombre d'associations pour 100 habitants



Source : ITHEA – Répertoire national des associations 2020

La CC participe à la vie des associations sur son territoire par la mise à disposition des gymnases et par une dotation financière annuelle pour les associations reconnues d'intérêt communautaire. En 2019, 19 associations culturelles ont reçu une aide financière pour un total de 11 400€. 18 associations sportives ont perçu ce soutien de la CC pour un total de 47 020€.

CHIFFRES CLES



76 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans
138 assistantes maternelles
Dont 5 maisons d'assistantes maternelles
1 Multi accueil de 15 places

Source Caf 2019



3 centres sociaux,
1 Espace France Services avec
2 accueils décentralisés



2022 pour une couverture totale du territoire avec la fibre



1 médecin pour 2 600 habitants



1 Ecole de musique, Danse et théâtre CCHSAM



741 associations
2% de création

Source ITHEA – Répertoire nationale des

ENJEUX

L'attractivité du territoire est en jeu au travers des différents services offerts aux familles.

L'offre d'accueil petite enfance, l'offre médicale, l'offre de commerces de proximité ainsi que l'offre de loisirs sont autant de leviers à maintenir et développer.

L'enjeu d'accueil de nouveaux professionnels de santé est central.

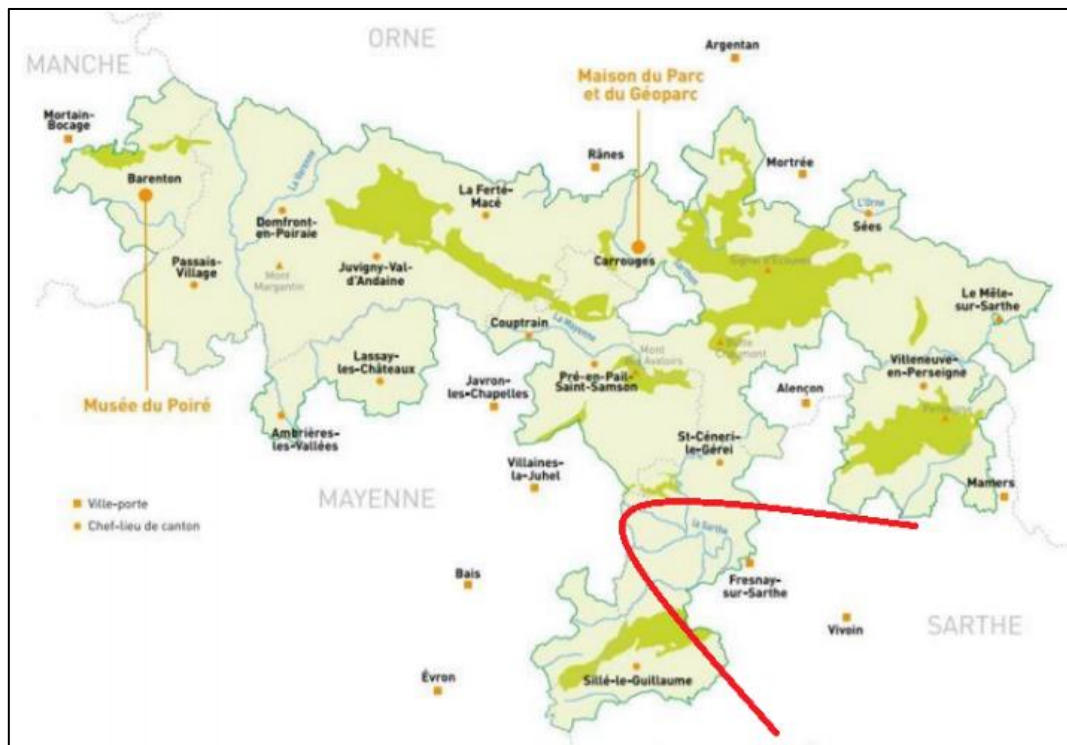
La couverture avec la fibre de l'intégralité dès 2022 est à mettre en avant pour les actifs intéressés par le télétravail dans un cadre rural et auprès des entreprises.

Faciliter la mobilité des habitants au sein de la CC (pour rallier des infrastructures par exemple) et vers l'extérieur (lieu de formation pour les jeunes notamment) est un véritable enjeu.

1.4.2.2. L'activité touristique

L'environnement dans lequel s'insère le territoire est un paysage remarquable et reconnu, avec une trame verte riche, confirmée par l'existence de trois zones Natura 2000, une zone ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ainsi que le Parc Naturel Régional Normandie Maine (12 communes de la CCHSAM).

Carte du Parc Normandie Maine



Source : Parc Normandie Maine

De nombreuses offres touristiques sont proposées sur le territoire, mises en valeur par l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles qui mène une action de promotion, d'information vers les habitants et les touristes. Deux bureaux de l'office de tourisme (à Fresnay sur Sarthe et

Beaumont sur Sarthe) permettent d'accueillir les différents publics et un site internet présente de manière dynamique les offres et actualités du territoire.

La CC s'étend sur un territoire dont l'identité rurale est un atout considérable pour le développement du tourisme vert et du loisir en plein air. Le territoire compte aujourd'hui douze parcours de randonnées, de nombreux circuits VTT, des offres insolites (acrobranches, montgolfière, cani-rando...) mais aussi des activités mettant en valeur les cours d'eau, comme le canoé kayak, la pêche.

17 kilomètres de voies vertes existent entre les villes de Chérancé et Les Mées.

La Vélobuissonnière, traverse le territoire et permet également de relier Alençon-Le Mans en vélo en passant par Beaumont sur Sarthe et Fresnay sur Sarthe notamment.

Toutes ces activités et bien d'autres participent à l'attractivité touristique.

L'attrait des Alpes Mancelles est un atout touristique majeur. Le Domaine du Gasseau, géré par la CCHSAM contribue à la qualité de l'accueil sur ce site (Boutique café nature, expositions, jardin avec visites pédagogiques, programmation culturelle et site naturel). L'ouverture d'un hôtel-restaurant et gîte (gestion privée) vient compléter l'offre de restauration et d'hébergement riche présente sur Saint Léonard des bois.

Le tourisme se développe aussi autour de musées et autres vestiges historiques, particulièrement à Vivion, Piacé, Fyé, Bourg le Roi et Saint Léonard des Bois.

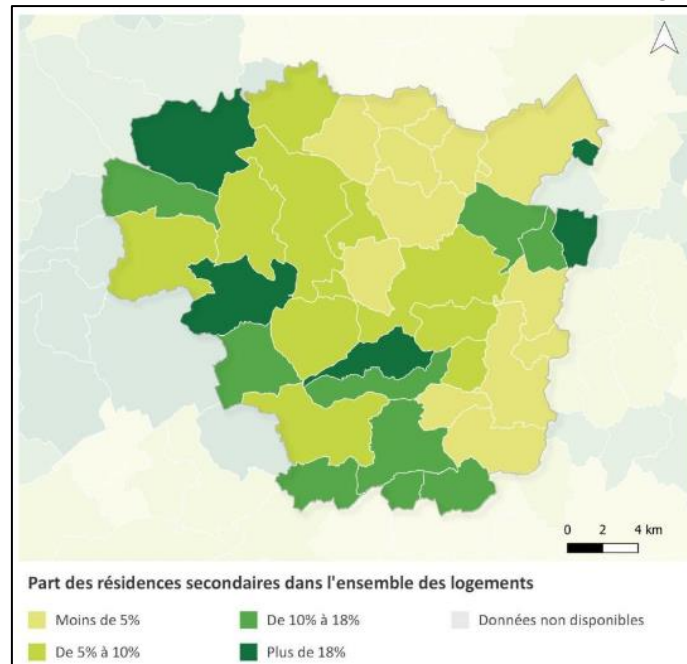
Le classement en petite cité de caractère pour les communes de Fresnay sur Sarthe et Saint Léonard des bois, valorise la qualité de ces destinations.

La commune de Fresnay sur Sarthe est également labellisée commune touristique et a obtenu en 2021 la deuxième place des villages préférés des français. Autant de distinctions qui mettent à l'honneur des sites touristiques locaux.

Le développement d'une marque « Les Alpes Mancelles » constitue une stratégie claire du territoire depuis la création d'un label du même nom en 2018. En 2020, cet effort se poursuit avec le projet d'une boutique de produits locaux des Alpes Mancelles dans l'extension de l'Office de tourisme de Fresnay-sur-Sarthe. La création d'un nouvel Office du tourisme sur Beaumont sur Sarthe est en cours de réalisation.

Concernant les possibilités d'hébergement, le territoire compte cinq hôtels (offre de 114 lits) et cinq campings (offre de 903 lits en 2020 *Source ITHEA*). Outre ces services d'hébergement payants, les résidences secondaires représentent 8% des logements de la CCHSAM. La plupart de ces résidences sont concentrées sur la partie ouest. La CC affiche un pourcentage plus élevé de résidences secondaires que le département, à 4.7%.

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



Source : INSEE 2020

CHIFFRES CLES



12 communes intégrées au Parc Naturel
Régional Normandie Maine
3 Zones Natura 200
1 Zone ZNIEFF



8 % Part des résidences
secondaires / logements
903 lits en camping
114 lits en Hôtel

Source : ITHEA INSEE 2020



2 Communes classées Petites cités de
caractère
1 Commune Touristique
Nombreux sites d'intérêts (musée,
vestiges, site naturel...)



Le Domaine du Gasseau en gestion
CCHSAM
Programmation culturelle, jardin,
Café-Boutique



Marque Alpes Mancelles



1 office du Tourisme et **2** bureaux
d'accueil

ENJEUX

Un patrimoine touristique et naturel, atout majeur d'attractivité du territoire.

L'enjeu est de poursuivre sa mise en valeur et son développement sur les sites majeurs et sites de caractère présents sur tout le territoire.

1.5. Enjeux environnementaux

1.5.1. Les activités agricoles

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Nombre	%
Ensemble	5 236	100,0
Agriculteurs exploitants	446	8,5
Artisans, commerçants, chefs entreprise	488	9,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	376	7,2
Professions intermédiaires	1 034	19,8
Employés	1 249	23,8
Ouvriers	1 643	31,4

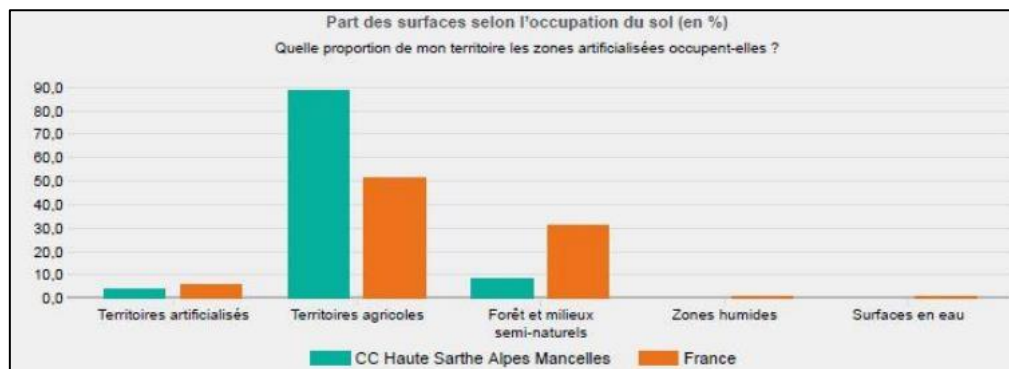
Source : INSEE – RP2018 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2021

L'agriculture constitue l'un des principaux moteurs de l'économie de territoire de la communauté de communes.

Animant un tissu d'exploitations agricoles, elles contribuent à la vitalité des territoires ruraux et est un gage de maintien de l'emploi.

Par rapport à la moyenne française de 1.6%, la part des agriculteurs est surreprésentée avec 8.5% des actifs agriculteurs exploitants. Source INSEE EMP T7 2018

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)



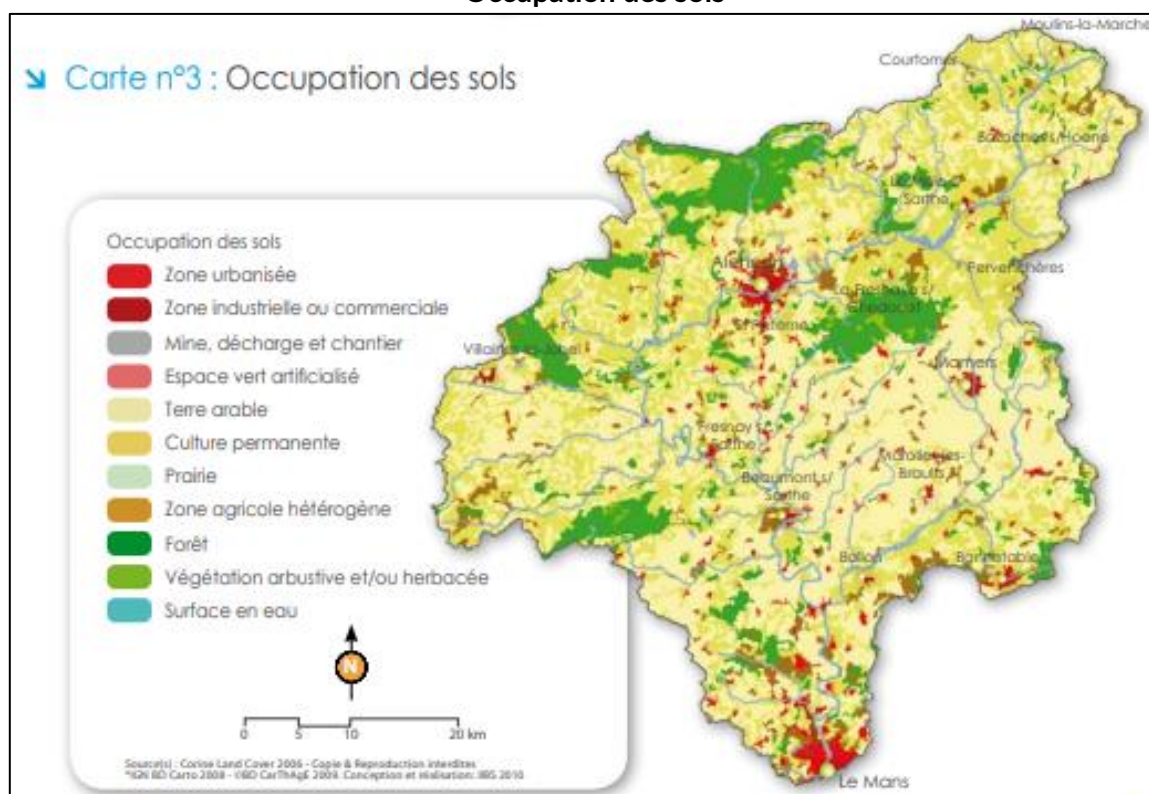
Source : Observatoire des territoires – INSEE

La surface des sols allouée aux territoires agricoles est aussi plus élevée que dans le reste de la France. Les cultures du maïs, céréales, oléagineux et surtout blé (50%) occupent les surfaces de culture.

Cependant, cette activité agricole a aussi des impacts sur l'équilibre environnemental. Avec un peu moins de 10 t_{eq}CO₂ par habitant annuel, la CC se trouve au-dessus de la moyenne sarthoise enregistrée à 6.9. L'agriculture contribue à 52% à ces émissions de GES. Source Transition écologique Observatoire Pays de Loire 2018.

1.5.2. L'artificialisation des sols

Occupation des sols



Source : Syndicat du Bassin de la Sarthe

Les tissus urbains sont globalement diffus, en dépit d'un continuum le long de l'axe Alençon – Le Mans. Le reste du territoire est marqué par des paysages divers du bocage, à la prairie en passant par des espaces forestiers. Or entre 2006 et 2018, le nombre de surfaces artificialisées a évolué à la hausse. Cela se chiffre à +21% d'artificialisation des terres entre 1990 à 2018. Cette minéralisation des sols est due à une urbanisation croissante. A ce jour, 8% du territoire est artificialisé. Ce taux d'artificialisation est le plus faible de la région Pays de la Loire (11,6%).

Source OCSE INSEE 2016

Occupation des sols (en ha) – Evolutions

	1990	2000	2006	2012	2018	Evo. 90 - 18
Territoires artificialisés	1 355	1 691	1 524	1 647	1 647	21%
Territoires agricoles	43 726	43 442	43 623	43 435	43 435	-1%
Forêts, milieux semi-nat.	4 122	4 072	4 057	4 122	4 122	0%
Zones humides et surf. en eaux	0	0	0	0	0	ND

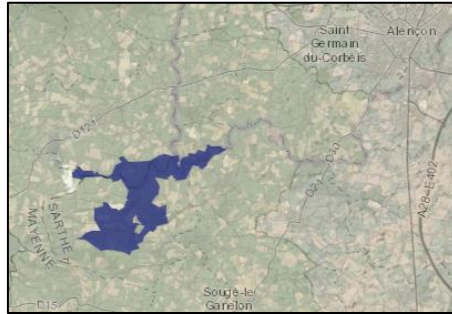
Source : ITHEA – INSEE

Le pourcentage de territoires artificialisés est certes important mais son impact réel est limité. A l'échelle des terres agricoles du territoire, l'urbanisation de 300 hectares représente la perte de seulement 1% du territoire agricole mais une hausse de 21% de l'artificialisation des sols.

1.5.3. Espaces naturels ou d'intérêt écologique protégés

Plusieurs dispositifs de protection des espaces naturels sont mis en place sur le territoire. Tout d'abord, 3 Zones spéciales de conservation (ZSC) Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Apposer la protection Natura 2000 doit permettre la protection d'un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Localisation du site Natura 2000 'Alpes Mancelles' FR5200646



Source : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

La première est nommée 'Alpes Mancelles' et s'étend à 75% sur le département de la Sarthe en particulier sur les communes Moulins-le-Carbonnel, Saint-Léonard-des-Bois.

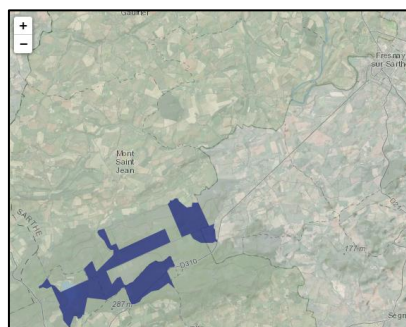
Localisation du site Natura 2000 'Haute vallée de la Sarthe' FR2500107



Source : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

La seconde est moins importante de taille. Le réseau 'Haute vallée de la Sarthe' se trouve à 20% sur le département de la Sarthe dont la commune de Moulins-le-Carbonnel.

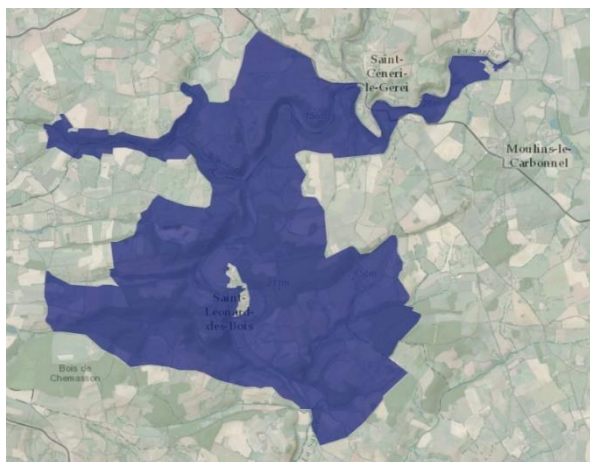
Localisation du site Natura 'Forêt de Sillé' FR5200650



Source : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

La troisième se situe en partie sur la commune de Montreuil-le-Chétif.

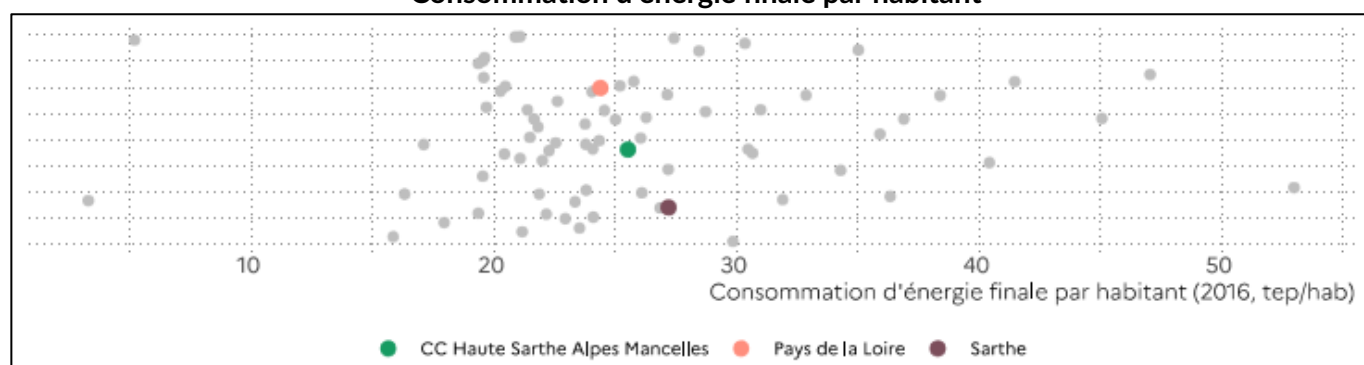
Le territoire est couvert par une zone ZNIEFF



Source ZNIEFF

1.5.4. La consommation énergétique du territoire

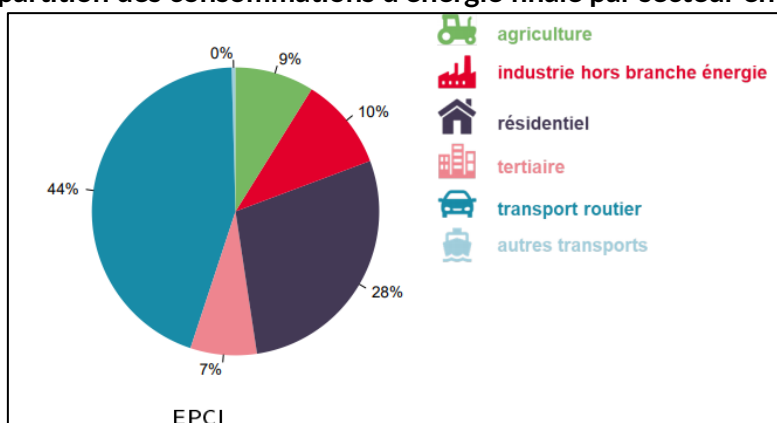
Consommation d'énergie finale par habitant



Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 – en gris les autres EPCI

En 2018, 556GWh ont été consommés sur le territoire. La consommation d'énergie par habitant est légèrement supérieure à celle des habitants du département de la Sarthe.

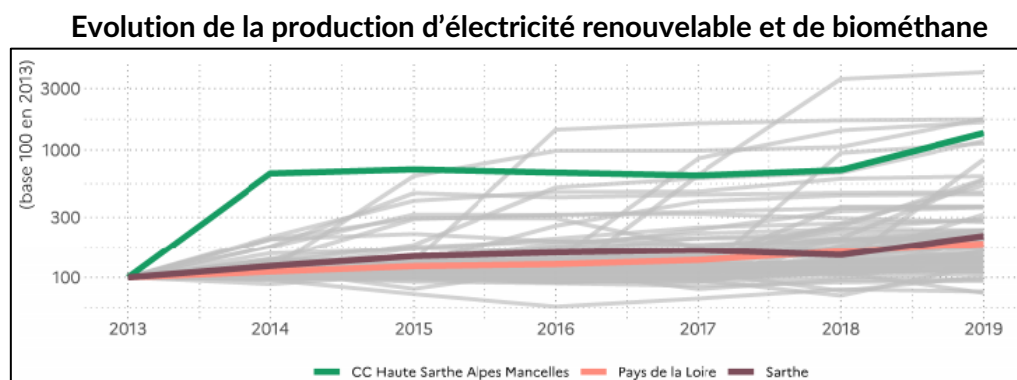
Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2018



Source : Fiche territoriale de la Transition Ecologique Observatoire Pays de la Loire (TEO)

44% des consommations d'énergie finale est dû au transport routier. L'omniprésence de la voiture, et donc les produits pétroliers, pour tous les déplacements de la vie quotidienne représente beaucoup d'émissions.

Le second secteur le plus énergivore est celui de l'habitat. La performance énergétique, l'isolation et les apports solaires naturels, sont les premiers vecteurs d'un logement moins énergivore. En améliorant ces performances, la consommation d'énergie pour le secteur résidentiel devrait baisser.



La question des énergies renouvelables n'est pas à négliger pour la CCHSAM. Comparativement à la région et au département, l'évolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane a largement augmenté pour la CC. Cette production est constituée à plus de 80% de production éolienne terrestre. Il existe 3 parcs éoliens terrestres sur le territoire.

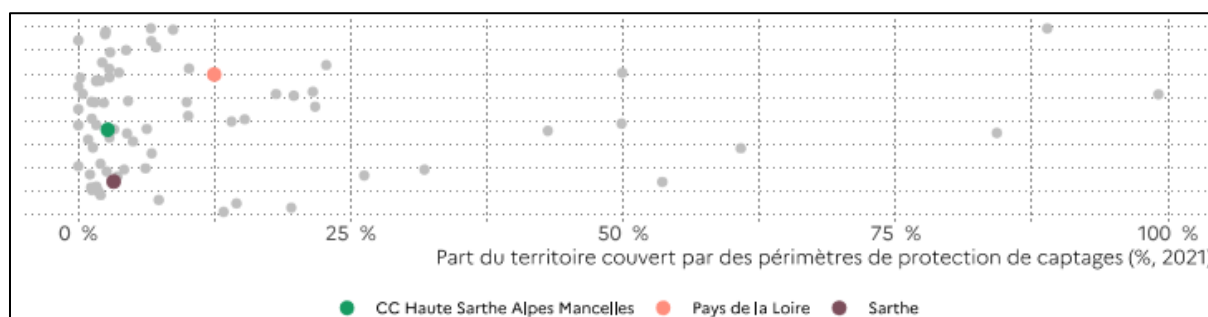
Enfin, une installation solaire photovoltaïque au sol est située à Grandchamp et Thoiré-sous-Contensor.

1.5.5. L'enjeu de l'eau et assainissement

1.5.5.1. La question de l'eau potable

La part des stations en conformité avec les normes européennes reste une problématique sur le territoire avec moins de la moitié des stations en conformité, contre 77,2% à l'échelle régionale.

Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (% , 2021)



Le nombre de captages prioritaires est faible puisqu'au nombre de 1. Quatorze captages bénéficient d'un périmètre de protection, couvrant 2.7% du territoire.

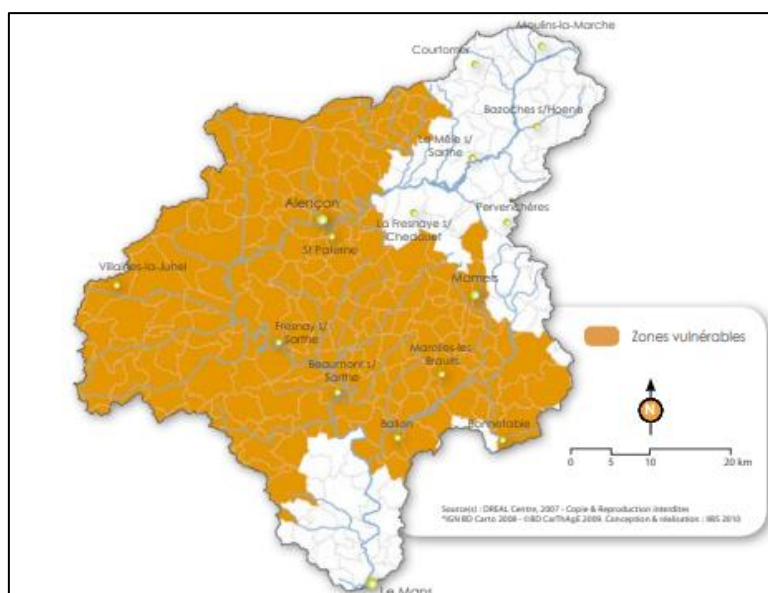
1.5.5.2. Les risques présents sur le territoire

De nombreuses villes de la CC sont traversées par la rivière de la Sarthe. Afin d'arborer au mieux les questions relatives à ce fleuve, en 2011, un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est approuvé pour le bassin Loire-Atlantique versant de la Sarthe Amont. Le SAGE priorise quatre enjeux :

- Améliorer la qualité des eaux de surfaces
- Améliorer les ressources en eau potabilisable
- Lutter contre l'eutrophisation
- Protéger les populations piscicoles

La qualité des milieux aquatiques du versant de la Sarthe Amont est en partie diminuée par la trop grande présence de nitrates.

Zones vulnérables d'après les arrêtés en vigueur



Source : SAGE du bassin de la Sarthe Amont – Octobre 2011

Les cours d'eau présents sur la CCHSAM sont d'ailleurs compris comme zone vulnérable par la Directive Nitrates, votée en 1991 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les zones vulnérables sont décrites comme telles lorsque la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et autres composés azotés sont susceptibles de se transformer en nitrate.

La qualité biologique de ces milieux aquatiques peut être aussi engagée avec la présence d'espèces envahissantes animales et végétales ainsi que l'altération de la morphologie des cours d'eau.

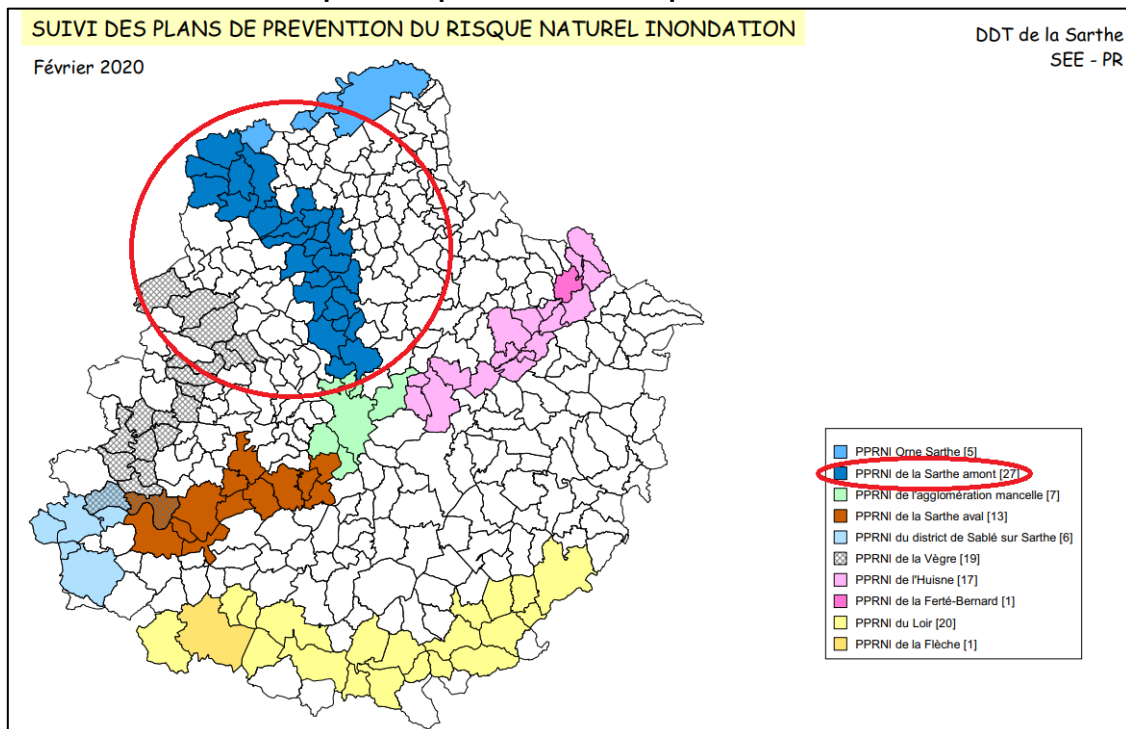
Bassin versant de la Sarthe et l'acteur compétent



Source : Syndicat du Bassin de la Sarthe

La Commission locale de l'eau (CLE) a décidé d'ajouter un cinquième enjeu pour les territoires concernés de « Lutter contre les inondations ». En CCHSAM, c'est la communauté de communes qui est compétente concernant les risques d'inondations.

Suivi des plans de prévention du risque naturel inondation



Source : DDT de la Sarthe

Un risque d'inondation important existe le long du lit majeur de la Sarthe en aval d'Alençon. La CCHSAM est donc incluse dans un Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRNI). Ce document a été approuvé en 2007 et modifié en 2018.

Un grand enjeu mis en avant par ce document de prévention des risques est de mieux prévoir pour alerter au plus tôt les populations afin d'éviter toute victime humaine. Il est important d'instaurer une culture du souvenir autour de la question des crues et épisodes d'inondation, comme la crue de janvier 1995 par exemple. Les nouvelles familles s'installant peuvent sous-estimer, voire ignorer, le risque n'en ayant jamais vécu. Ainsi une prévention sur ces phénomènes et comment agir est primordial.

En 2019, une nouvelle démarche a été lancée pour mutualiser les efforts afin d'identifier les incidences de la GeMAPI et ainsi proposer une organisation fonctionnelle au plus près des besoins de chaque territoire. Une fois que l'identification de ces buts sera finalisée, le projet est de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser une étude sur la refonte de la gouvernance relative à l'exercice de la GeMAPI.

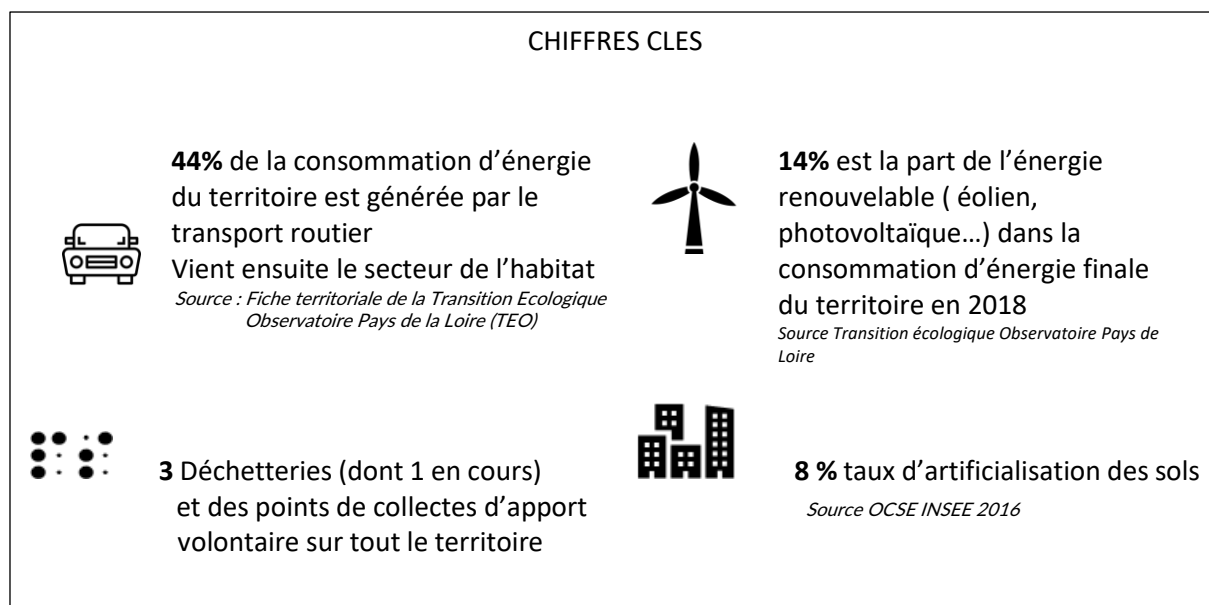
D'autres risques existent sur le territoire. Une liste conséquente d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est à signaler. Une grande majorité d'entre elles concernent une exploitation agricole.

1.5.6. Traitement des déchets

Il existe deux déchetteries en CCHSAM, à Beaumont-sur-Sarthe ainsi qu'à Saint-Ouen-de-Mimbré. Une troisième déchetterie Ancinnes-Bourg le Roi est en projet. Le Conseil Communautaire a mis en place une redevance ordures ménagères incitative en 2018.

2015 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2019, dont 1578 tonnes de déchets ménagers (68 kg/habitants). Ce chiffre était de 156 kg/habitants en 2017.

Le poids par habitant de déchets apportés aux déchetteries évolue de 179 KG/habitant en 2017 à 349kg/habitant en 2019.



ENJEUX

L'optimisation de la gestion des déchets, la définition d'une stratégie de l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, du sol et de l'air forment les enjeux pour préserver le potentiel naturel et la qualité de vie du territoire.

Les causes principales de la consommation énergétique du territoire sont le transport routier et l'habitat.

L'enjeu pour la CC est donc de faire baisser la part de transport par la voiture individuelle et repenser la consommation d'énergie par habitant.

2. Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire

Forces	Faiblesses
Position centrale entre Alençon et le Mans Réseaux routiers et de transports en commun reliant les grands Pôles urbains (Alençon - Le Mans) Richesse du patrimoine naturel et touristique (Parc naturel, Natura 2000, petites cités de caractères...) Un tissu économique centré sur les emplois d'ouvriers et d'employés (Hutchinson, Eiffage, Tannerie, Abattoir, Hôpital local, EHPAD, Supermarchés, les artisans et commerçants) Un réseau associatif important Des compétences intercommunales qui structurent et soutiennent les dynamiques d'attractivité du territoire : Maisons de santé, EMDT, Centres sociaux, France services, ZA Couverture du Territoire par la fibre numérique sera finalisée en 2022 Des conventions de collaborations et de financements qui soutiennent les mises en œuvre locales (STAT, Région, CD 72, Caf et Msa)	Pas de transport intra communauté Manque de solutions pour accueillir les jeunes en apprentissage (transports le Mans / Alençon - CCHSAM, logements) Pas de lycée sur le territoire (une Maison familiale rurale) Peu d'offre d'accueil collectif petite enfance, facteur d'attractivité économique et sociale sur un territoire Vacance importante des logements privés Faible densité de population et Zone de Revitalisation Rurale Population peu diplômée et une proportion de jeunes en difficulté d'insertion en augmentation Fermeture de commerces de proximité et Impact de la crise sanitaire sur les secteurs de la restauration, du tourisme et sur les entreprises liées à l'automobile, l'aéronautique.
Opportunités	Risques
« Retour vers le rural » constaté dans de nombreuses communes avec achats de maisons Télétravail possible grâce à la couverture numérique Attrait touristique des Alpes Mancelles Construction collaborative du Projet de territoire : relance du Conseil de développement, implication des communes et des élus des commissions intercommunales, cohérence des objectifs partenariaux Partenariat à renouveler avec les principaux partenaires de la CCHSAM : Etat, Région, CD 72, Caf et Msa	Vieillesse de la population et une pyramide des âges qui montre une baisse du renouvellement démographique Disparition de classes et risque de fermeture d'écoles Départ des jeunes après le collège et fragilisation des jeunes par la crise sanitaire Non mixité de population : Une proportion faible de cadres travaillant sur le territoire, qui n'y vivent pas et qui ne participent pas à l'économie locale

Enjeux, axes structurants et Objectifs

Les enjeux, axes structurants et objectifs ont été définis à partir du diagnostic partagé et des travaux des commissions lors du bureau communautaire du 31 mai. Ils ont permis ensuite de décliner les propositions d'actions dans chaque commission sur la période de juin à septembre.

Enjeu n°1 : la Compétitivité économique et Touristique du territoire et l'emploi local

Axe n°1-1 - Être un territoire attractif pour la création et la pérennisation d'activités

Objectifs

- 1-1-1 : Valoriser le potentiel existant et prévoir de nouvelles offres d'accueil d'entreprises
- 1-1-2 : Accompagner l'implantation de projets créateurs d'emplois et maintenir l'emploi existant

Axe n°1-2 - Soutenir la Formation et l'emploi des jeunes :

Objectifs

- 1-2-1 : Faciliter le lien entre les entreprises et les jeunes
- 1-2-2 : Soutenir les organisations agissant auprès des jeunes

Axe n° 1-3 - Lever les freins à l'emploi

Objectifs

- 1-3-1 : Mettre en œuvre une offre de logements temporaires pour les jeunes en formation, alternance, période d'essai...
- 1-3-2 : Mettre en œuvre des solutions complémentaires pour la garde d'enfants
- 1-3-3 : Faciliter les déplacements vers les formations et l'emploi pour les personnes sans permis et véhicule

Axe n° 1-4 - Poursuivre la dynamique touristique, source d'attractivité et d'emplois

Objectifs

- 1-4-1 : Améliorer la communication des offres existantes
- 1-4-2 : Diversifier l'offre sur l'ensemble du territoire

Enjeu n°2 : la Cohésion sociale sur la CCHSAM

Axe n°2-1 - Renouveler la démographie par l'accueil de nouvelles familles :

Objectifs

- 2-1-1 : Accentuer la communication vers les habitants et rendre lisible les potentiels de la CCHSAM à l'extérieur du territoire
- 2-1-2 : Avoir une offre diversifiée et adaptée des services intercommunaux, qui répond aux besoins des nouvelles familles

Axe n°2-2 - Améliorer la qualité de la vie quotidienne dans un contexte social et économique difficile :

Objectifs

- 2-2-1 : Consolider les services de proximité et avoir une couverture territoriale équilibrée favorisant la proximité
- 2-2-2 : Favoriser l'accessibilité des services et des équipements
- 2-2-3 : Faciliter les déplacements des habitants dans leur vie quotidienne et professionnelle
- 2-2-4 : Faciliter les démarches administratives et de vie quotidienne
- 2-2-5 : Favoriser les solidarités, le lien social, accompagner les initiatives des habitants et les populations fragilisées

Axe n°2-3 - Soutenir les habitants dans les grandes évolutions de la société liées:

Objectifs

- 2-3-1 : Faciliter l'accès au numérique,

- 2-3-2 : Accompagner les familles monoparentales,
- 2-3-3 : Accompagner le vieillissement d'une part croissante de la population

Enjeu n°3 La Transition écologique

Axe n°3-1 – Optimiser la gestion du service déchets

Objectifs

- 3-1-1 : Maitriser la collecte des déchets
- 3-1-2 : Communication pour adopter les bons gestes
- 3-1-3 : Définir une stratégie de l'économie circulaire

Axe n°3-2 - Préserver la biodiversité, la qualité de l'eau , du sol et de l'air

Objectifs

- 3-2-1 : Maintenir la qualité de traitement des eaux usées
- 3-2-2 : Maintenir les milieux aquatiques en bon état
- 3-2-3 : Travailler avec la Chambre d'agriculture pour sensibiliser les exploitants agricoles pour améliorer la durabilité de l'activité
- 3-2-4 : Poursuivre l'entretien des espaces verts dans le respect de la biodiversité

Axe n°3-3 - Être un territoire économe en énergie

Objectifs

- 3-3-1 : Formaliser les actions à mener pour préserver les ressources naturelles du territoire et la consommation d'espaces
- 3-3-2 : Réduire la consommation d'énergie
- 3-3-3 : Développer la production locale d'énergie renouvelable

Enjeu n°4 : l'Identité intercommunale – Esprit communautaire « Faire territoire » sur la CCHSAM

Axe n°4-1 - Communication de la CCHSAM vers les communes sur les actions existantes, les évolutions à préparer

Objectif

- 4-1-1 : Favoriser les liens entre les commissions communautaires et les conseils municipaux

Axe n°4-2 - Accompagnement des élus communaux, des secrétaires de mairie et agents techniques communaux sur la connaissance de l'intercommunalité et les différents dispositifs d'accompagnements

Objectif

- 4-2-1 : Organiser des temps d'information sur les compétences de l'intercommunalité

Axe n°4-3 - Vigilance sur l'équilibre « entrée intercommunale incontournable » et prise en compte des niveaux communaux – Travailler les complémentarités entre intercommunalité et communes

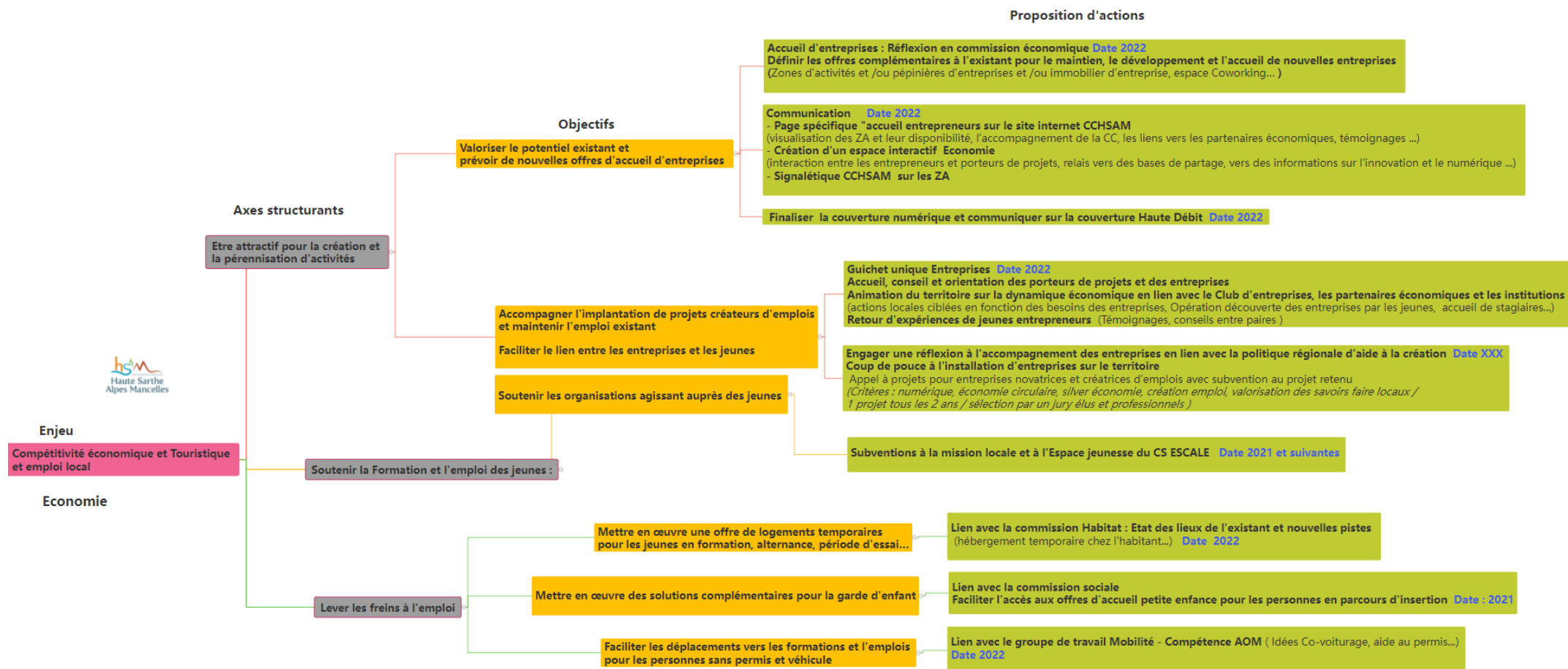
Objectif

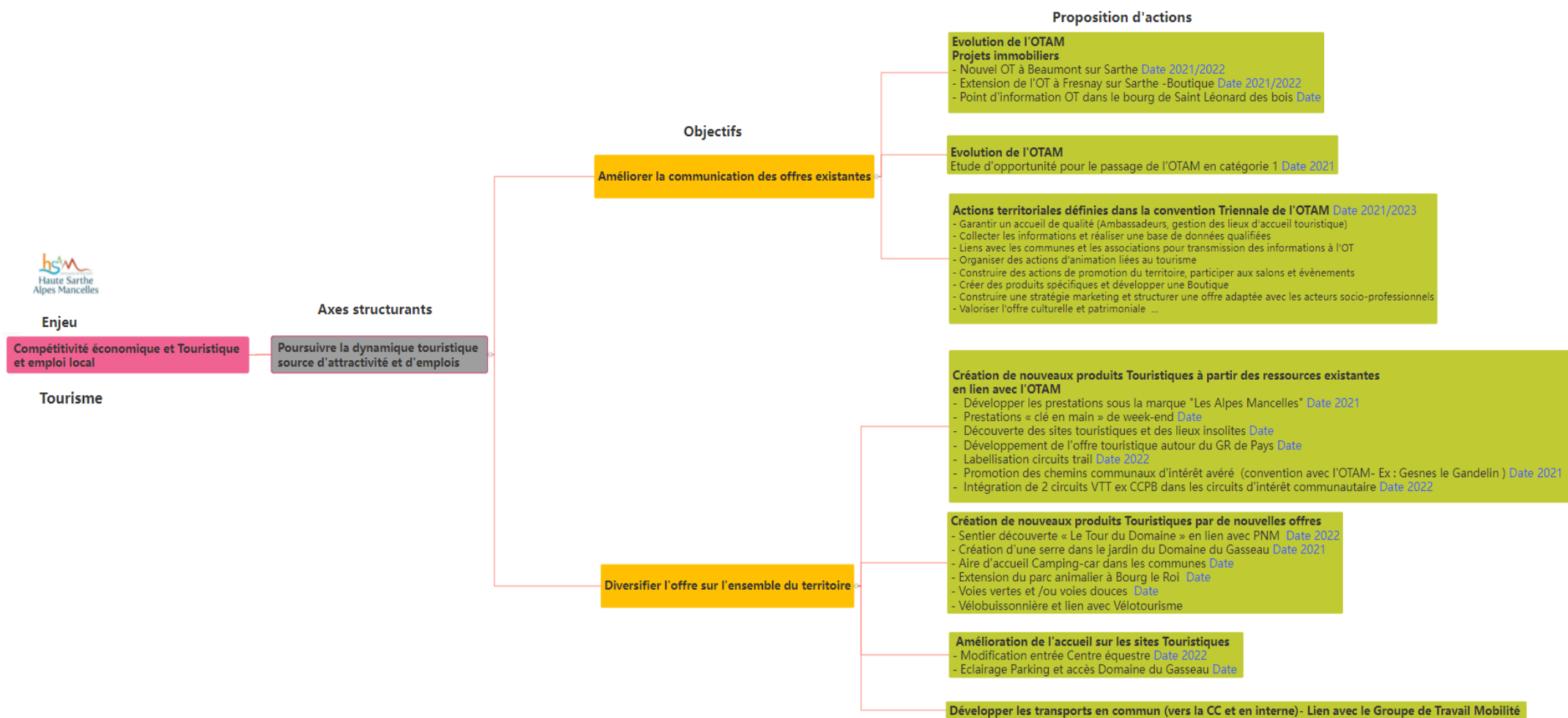
- 4-3-1 : Poursuivre la concertation avec les communes pour la mise en œuvre d'actions intercommunales

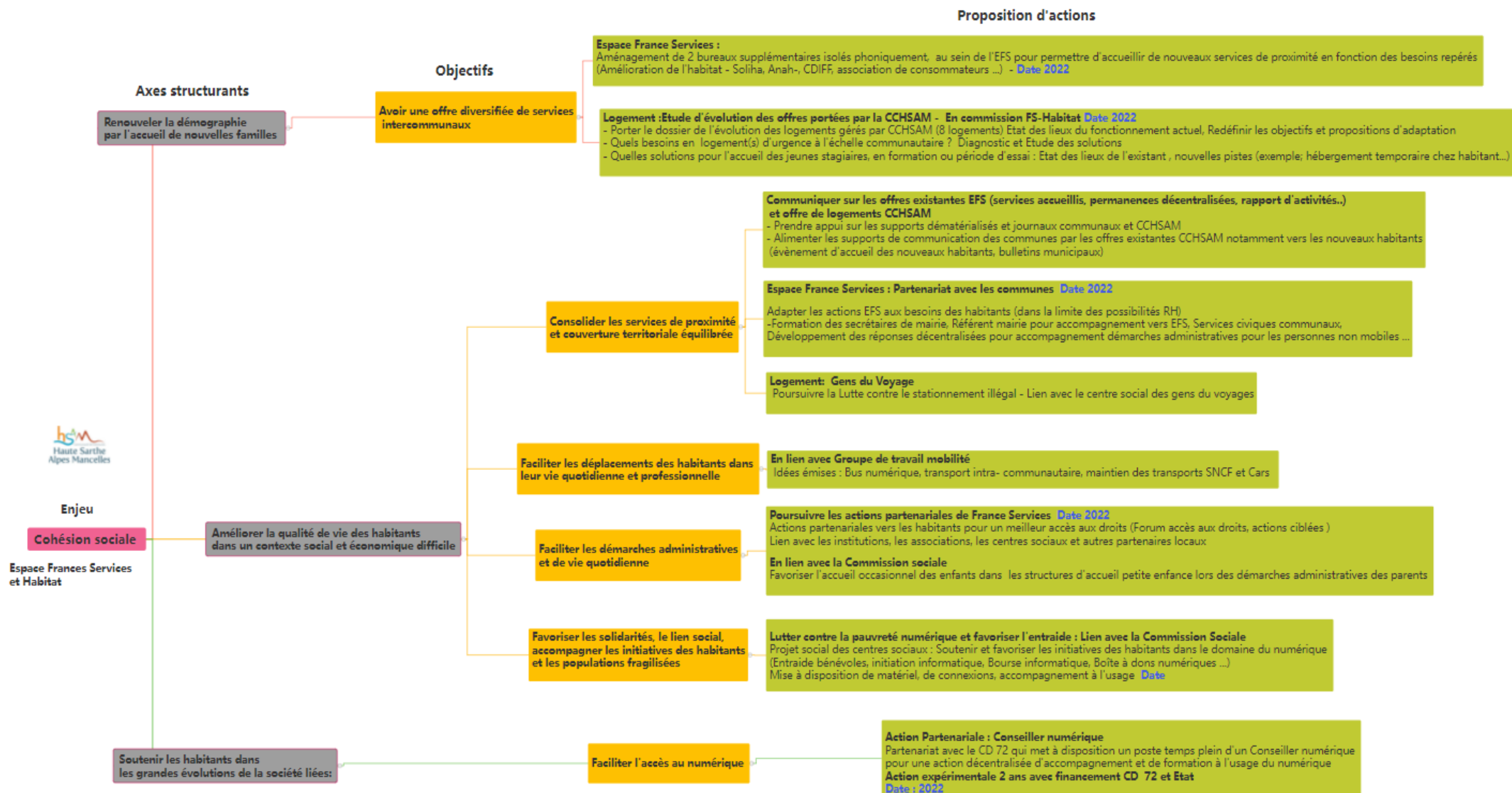
Proposition Plan d'actions

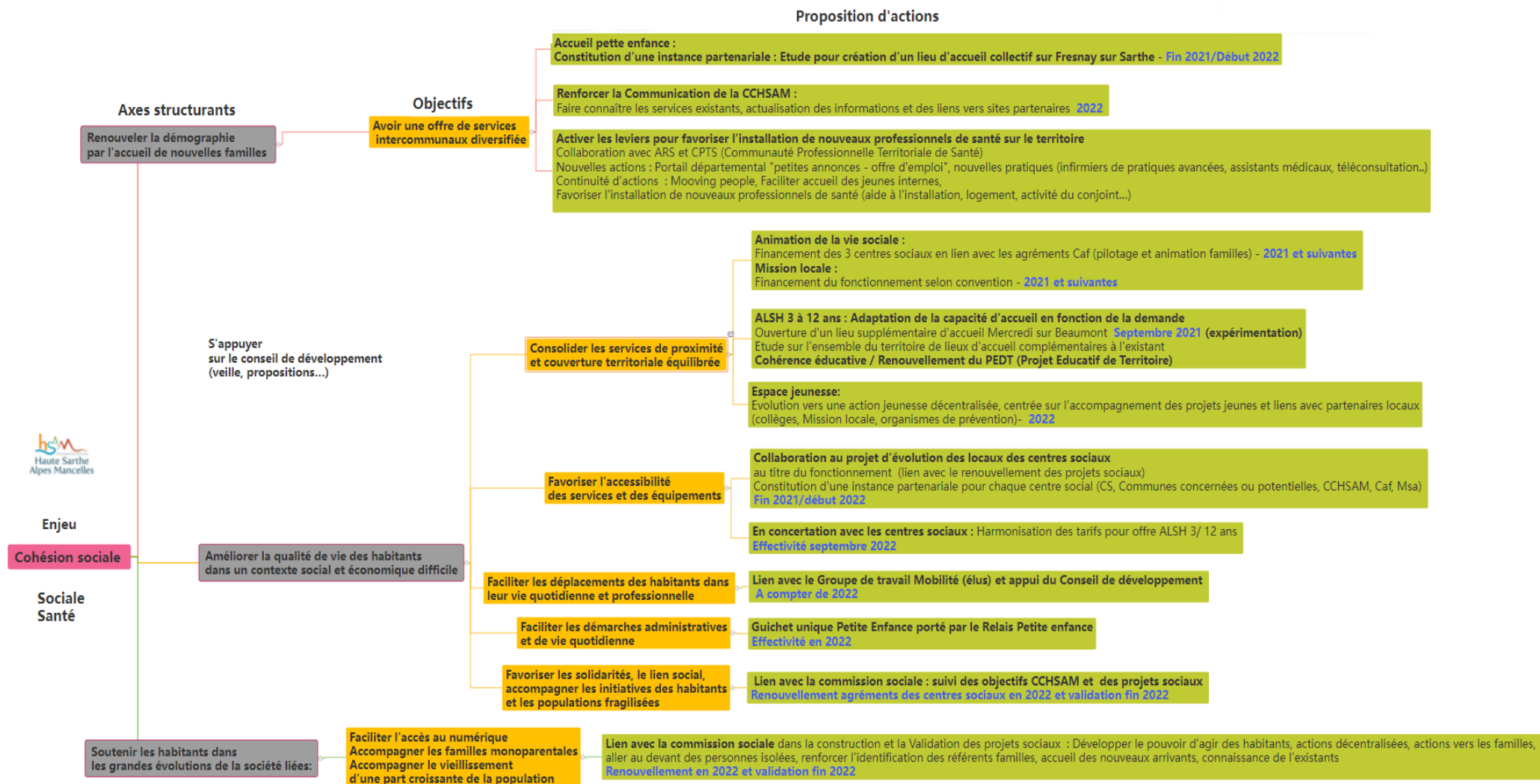
Déclinaison par compétence intercommunale

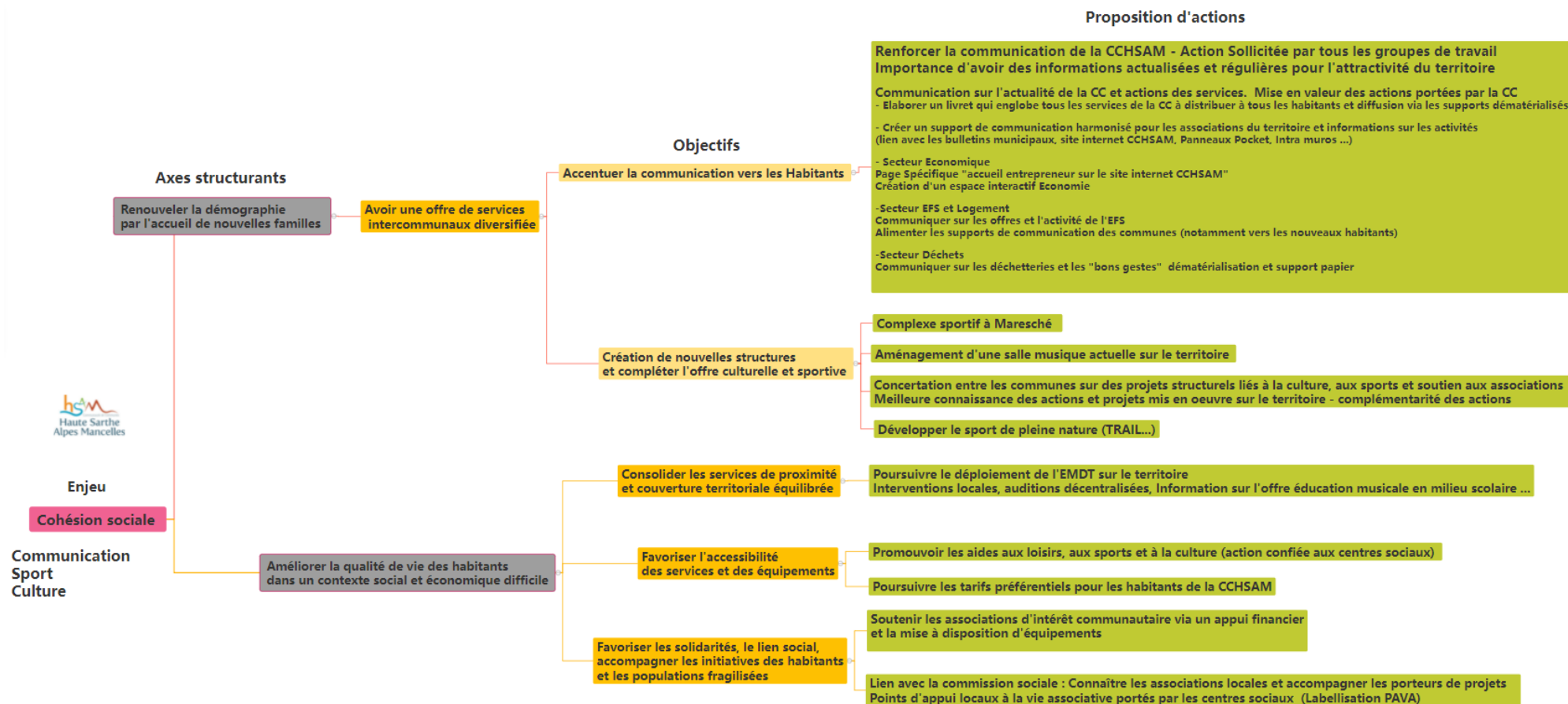
Actions à prioriser et valider en fonction des données budgétaires

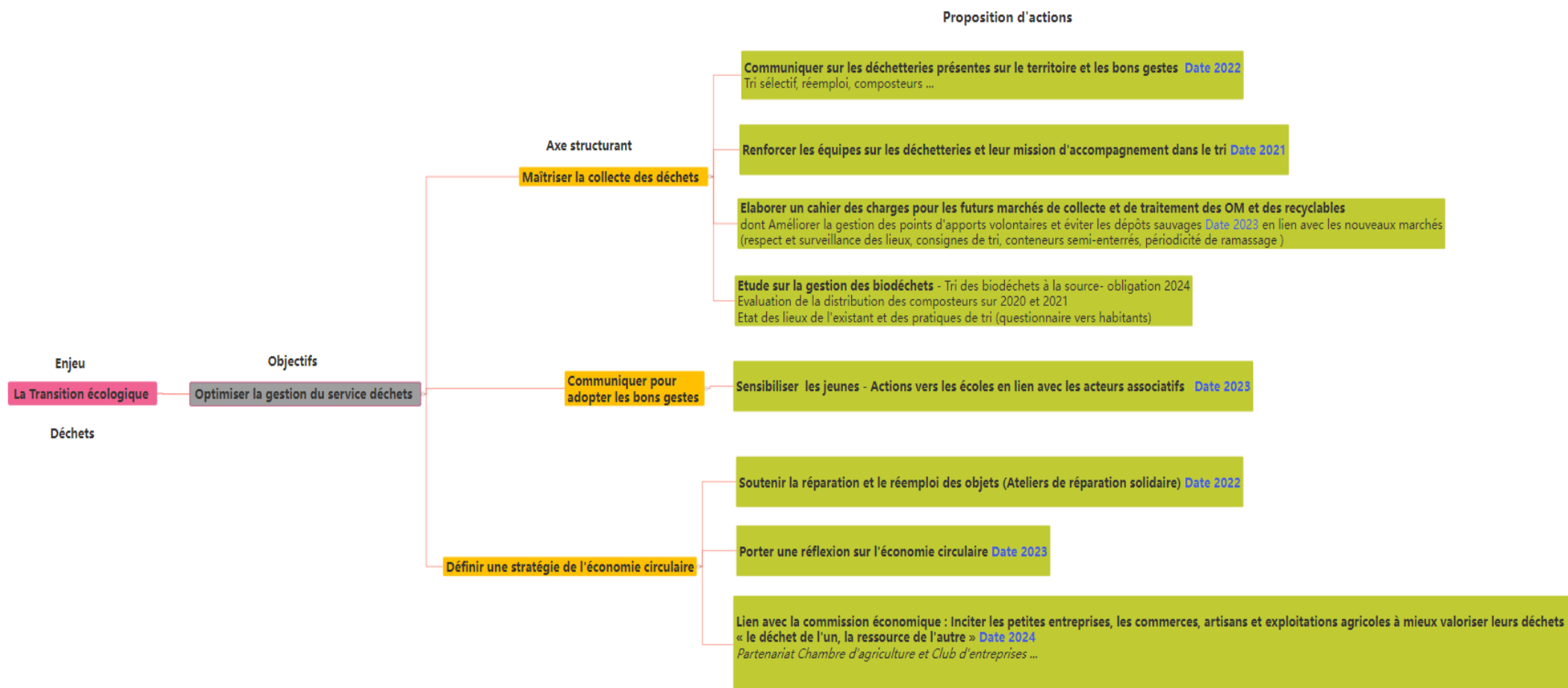


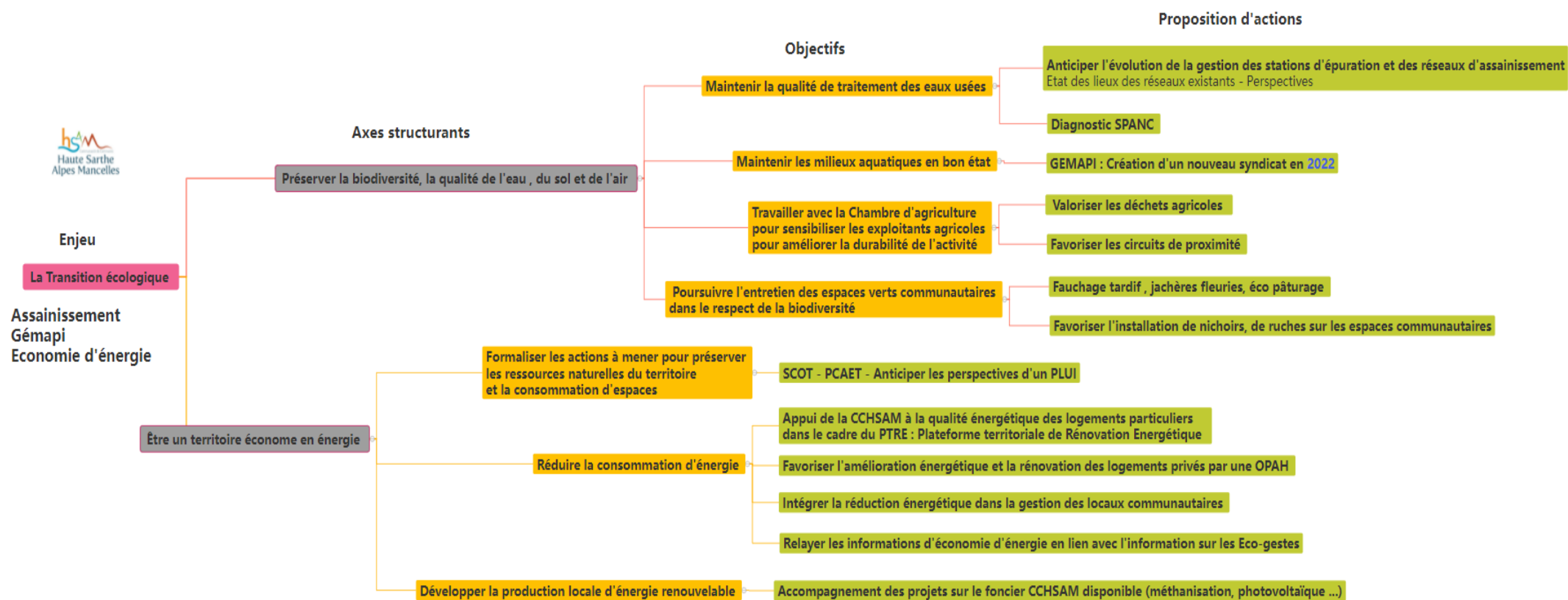












Contractualisation partenariale CRTE et CTG

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE – 2021-2026

Extrait Présentation du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux, que l'Etat propose aux collectivités communales et intercommunales, vise à accompagner ces collectivités dans leurs projets.

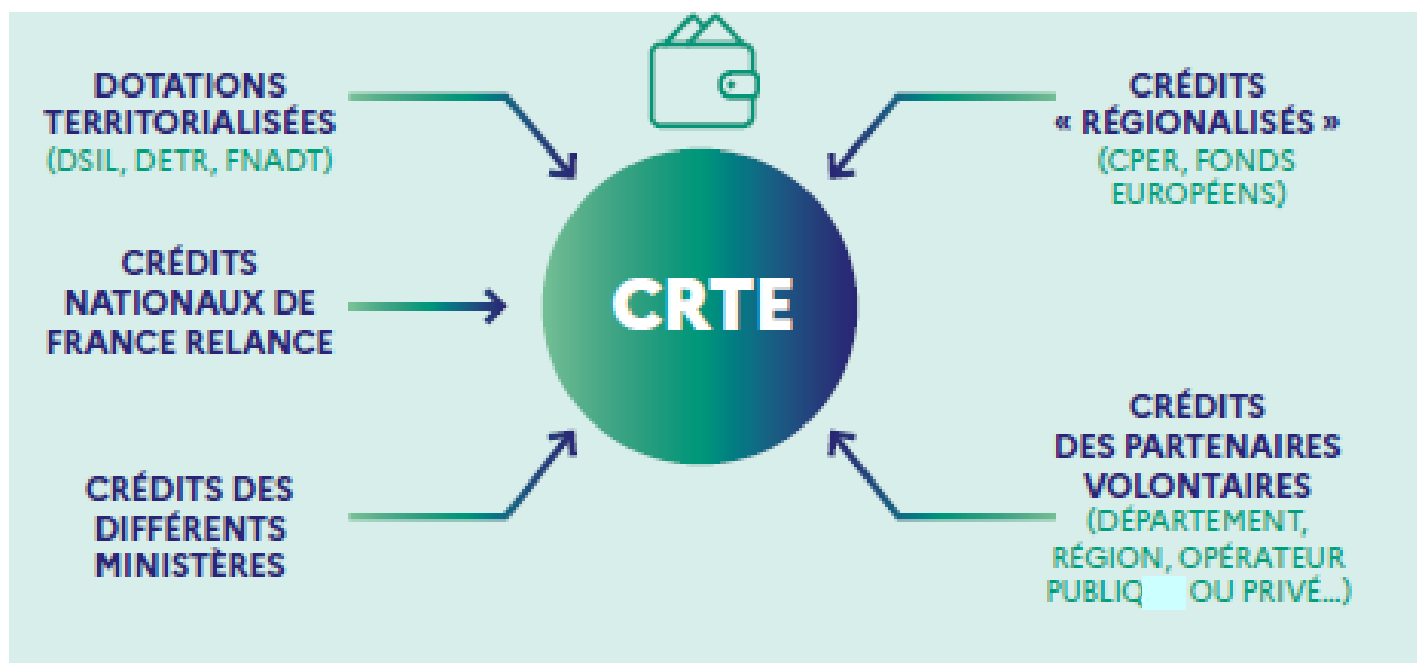
Pour les 6 années du mandat en cours, les CRTE instituent un nouveau **cadre de travail contractuel**, avec une méthode qui part des **enjeux et des besoins propres à chacun des territoires (Projet de Territoire)**, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel et sur l'ensemble des actions que l'Etat peut accompagner.

La transition écologique devra être l'axe transversal du CRTE.

Dans un souci de simplification et de mise en cohérence de l'action publique sur un même territoire, les **CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes**. Ce nouveau cadre de travail sera commun à tous les ministères et aux opérateurs de l'Etat (**signature CTG avec la Caf en parallèle**) .

Il doit faciliter l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier les deux premières années sur celles du **plan de relance**.

Extrait « Les clés pour réussir son CRTE » ANCT



Le CRTE permet de coordonner des différentes sources de financements existantes et à venir.

Les conditions d'attribution des crédits perdurent.

Ces financements restent ainsi accessibles aux communes pour leurs propres projets en dehors du cadre contractuel des CRTE

Un protocole CRTE signé le 30 juin 2021 sur la base de 4 enjeux majeurs du territoire CCHSAM

- La compétitivité
- La cohésion sociale - lien avec le Contrat Territorial Global
- La transition écologique
- L'identité et l'esprit communautaire

Avec en transversalité l'enjeu de la Mobilité

Des instances de concertation pour le suivi du CRTE :

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et du Président de l'intercommunalité Haute Sarthe Alpes Mancelles. Le comité de pilotage est également constitué des représentants des services de la Région Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, de la Caf de la Sarthe, de la Msa Mayenne Orne Sarthe.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

La préparation du comité de pilotage sera menée par le bureau communautaire et la direction de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

La conférence des maires permet de rendre compte des différents projets inscrits par les communes et la communauté de communes. Elle participe au bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique et à son actualisation chaque année.

Le conseil de développement réunit les acteurs de la société civile et conduit des travaux sur saisine de la communauté de communes. Il concourt au développement du territoire et intégrera la dimension du CRTE dans ses domaines d'intervention.

Convention territoriale Globale - CTG Caf de la Sarthe 2021-2025



Les enjeux de la Caf de la Sarthe

1 | Favoriser l'accès aux droits



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021

Les enjeux de la Caf de la Sarthe

2 | Améliorer la vie des familles



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021

Les enjeux de la Caf de la Sarthe

3 | Impulser une dynamique territoriale durable



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021



Les enjeux de la Caf de la Sarthe

NOS CHAMPS D'INTERVENTIONS



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021



La Caf de la Sarthe : partenaire de proximité

À VOS CÔTÉS
AUTOUR D'UNE VISION COMMUNE DE VOTRE TERRITOIRE



SOUTENIR ET ACCOMPAGNER VOS PROJETS



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021

La Caf de la Sarthe : partenaire de proximité

Des projets réalisés et accompagnés
sur le territoire de la CDC HSAM



A l'échelon intercommunal :

- Relais Petite enfance
- Multi-accueil
- ALSH extrascolaire multi sites ouvert pendant les vacances scolaire
- ALSH périscolaire multi sites le mercredi
- ALSH ados (local ados)
- Centre sociaux

- Présence des travailleurs sociaux Caf
- Permanence Caf
- Point d'appui numérique Caf
- Appel à projet : EAJE - Insertion, REAAP
- Promeneur du Net

A l'échelon communal pour : Fresnay - SIVOS Assé

- L'accueil périscolaire matin et soir



Avec des instances
de collaboration :
comité de pilotage,
instance de suivi...



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021

Poursuivre ensemble sur votre territoire

Répondre aux besoins des habitants
et plus particulièrement des familles



S'accorder sur des enjeux partagés

- En capitalisant sur les projets réalisés
- En s'appuyant sur votre projet de territoire
- En adéquation avec les orientations de la Caf de la Sarthe



Formalisés par la signature d'une Convention territoriale globale (CTG)



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021



Poursuivre ensemble sur votre territoire

Un engagement commun : la Convention territoriale
globale signée avec votre collectivité



Signature à prévoir : 4^{ème} trimestre 2021
pour une durée de 5 ans

- Un plan d'actions
- Un calendrier
- Evaluations
- Une coordinatrice territoriale en charge d'animer la CTG



Comité de pilotage CTG HSAM - 24 Mars 2021

Les contractualisations CRTE et CTG sont en cours de constitution à partir du Projet de territoire et en lien avec nos partenaires. Elles feront l'objet d'une présentation pour validation en conseil communautaire du 15 novembre 2021.

Calendrier de réalisation du Projet de Territoire sur 2021

Calendrier Chronologique - Projet de territoire – CTG – CRTE

3 février : Conférence des maires
10 février : Bureau communautaire
22 février : Conseil communautaire
9 mars : Services internes
16 mars : Services internes
17 mars : Commission Sociale et santé
24 mars : Comité de pilotage partenarial
30 mars : Conseil de développement
31 mars : Commission économie et tourisme
8 avril : Commission Communication, culture et sport
22 avril : Commission France Services et Logement
05 mai : Bureau communautaire
06 mai : Commission Déchets
19 mai : Groupe de travail mixte partenariale
25 mai : Conseil de développement
31 mai : Bureau communautaire
3 juin : présentation du protocole CRTE en sous-préfecture
07 juin : Conseil communautaire
29 juin : Commission Sociale et santé
30 juin : Signature protocole CRTE
5 juillet : Conférence des maires
7 juillet : Groupe de travail mixte partenariale
8 juillet : Commission économie et tourisme
7 septembre : Commission Communication, culture et sport
9 septembre : Commission Déchets
15 septembre : Comité de pilotage partenarial
16 septembre : Commission France Services et Logement
22 septembre : Commission économie et tourisme
29 septembre : Bureau communautaire
06 octobre : Groupe de travail mixte partenariale
25 octobre : Conseil communautaire
03 novembre : Comité de pilotage partenarial
8 novembre : Bureau communautaire
8 novembre : Services internes
15 novembre : Conseil communautaire
XXX novembre : signature CRTE
Xxx décembre : Signature CTG

Calendrier par instance - Projet de territoire - CTG - CRTE

Bureau communautaire :

10 février Un Projet de Territoire pour quoi faire ? Présentation de la méthodologie

05 mai : Point sur Projet de territoire- préparation du groupe mixte du 19 mai

31 mai : Définition des enjeux, axes prioritaires et objectifs du Projet de territoire

29 septembre : Des enjeux à la proposition d'actions : restitution des commissions

8 novembre : Présentation CRTE et CTG

Conseil communautaire :

22 février : Validation de la démarche Projet de Territoire -CTG

07 juin : Information sur les retours des fiches actions et fiches projets CRTE

25 octobre : Validation du Projet de territoire

Diagnostic, enjeux-axes structurants-Objectifs, Plan d'actions / Point sur contractualisation CRTE et CTG

15 novembre : Validation des conventions issues du Projet de territoire - CRTE et CTG

Services Internes CCHSAM :

- **9 mars** : Présentation de la démarche
- **16 mars** : Réalisation des fiches Etat des lieux
- **8 novembre** : Présentation du Projet de territoire finalisé

Conférence des maires :

3 février : Présentation de la démarche / Que faut-il faire pour réussir le projet de territoire ?

5 juillet : Synthèse diagnostic et présentation enjeux du Projet de territoire - Du Projet de territoire au CRTE - Synthèse retours des communes fiches actions et projets

Commissions :

- **Présentation de la démarche et contribution au diagnostic**

Sociale et Santé : 17 mars (+ 14 avril : présentation actions des centres sociaux et de la Mission locale)

Eco et tourisme : 31 mars

Communication, culture et sport : 8 avril

France services et logement : 22 avril

Déchets : 06 mai

- **Diagnostic/ enjeux à objectifs/ proposition plan d'action**

Sociale et Santé : 29 juin

Eco et tourisme : 8 juillet et 22 septembre

Communication, culture et sport : 7 septembre

France services et logement : 16 septembre

Déchets : 9 septembre

Conseil de développement : 30 mars et 25 mai

Présentation de l'Object d'un CDD et choix de la thématique

Proposition sur la thématique Mobilité

Groupe de travail partenarial mixte :

- 19 mai : diagnostic partagé
- 07 juillet : axes prioritaires et objectifs partagés
- 06 octobre : Présentation proposition plan d'actions

Comité de pilotage des financeurs :

- 24 mars : Démarche partenariale
- 15 septembre : Enjeux, axes prioritaires et objectifs partagés
- 03 novembre : Validation ensemble de la démarche

CRTE

Présentation Démarche Projet de territoire et CRTE en Sous-préfecture : 3 juin

Signature protocole : 30 juin

Signature CRTE : après le 15/11

CTG

Signature en décembre